

# Plan directeur communal (PDCom)

Rapport de consultation



## Table des matières

Introduction.....	2
Coordination et participation.....	2
Ateliers participatifs .....	2
Consultation de la Commission municipale d’aménagement du territoire (CAT) .....	2
Démarche participative Plan climat 2019 .....	3
Consultation publique (31.05 au 31.07) : soirées d’information, exposition et permanences .....	3
Soirées d’information publique.....	3
Rapport des contributions.....	5
Remarque générale sur l’analyse des contributions.....	5
Contribution des personnes physiques.....	5
Analyse des contributions .....	5
Contribution de personnes morales.....	11
Analyse des contributions .....	11
Adaptations du PDCom .....	15
Contexte de planification .....	15
Perspectives socio-démographiques.....	15
Tissus urbains et programmation.....	16
Mobilité .....	16
Biodiversité et risques environnementaux .....	16
Energie.....	17

## Introduction

Ce rapport fait suite à la période de consultation publique du Plan directeur communal (PDCom), qui a eu lieu du 31 mai au 31 juillet 2023.

Le Plan directeur communal de Vevey actuellement en vigueur date de 1997 et doit être mis à jour en fonction des nouveaux besoins de la population et des nouvelles priorités en termes de gestion du territoire. La révision du PDCom est un travail de longue haleine débuté en 2018. Le processus de révision a été constitué d’une première étape concrétisée par le Concept Directeur (CDir), adopté en 2019 par le Conseil Communal. La finalisation du nouveau Plan directeur communal, dont la phase de consultation publique constitue une étape décisive, a eu lieu entre 2021 et 2023. À la suite de la période de consultation publique, ce document directeur est soumis au vote du Conseil Communal, avant d’être approuvé par le conseil d’Etat.

Ce rapport de consultation vise à recueillir les observations, réactions et suggestions au projet de révision du PDCom mis en consultation publique. Un groupe technique interservices a traité et analysé l’ensemble des observations et évalué leur intégration au corps du PDCom. Les grands axes thématiques sur lesquels la population a été appelée à formuler ses observations sont :

- les tissus urbains et la programmation ;
- la mobilité ;
- les espaces publics ;
- la biodiversité et les risques environnementaux ;
- l’énergie.

## Coordination et participation

### Ateliers participatifs

Lors de l’élaboration du Concept directeur (CDir) en 2018, première étape de la révision du Plan directeur communal, le cœur de la démarche participative a été constituée par des journées ouvertes à toutes et tous, un cycle de conférences sur des thématiques d’urbanisme, ainsi que des ateliers sous forme de tables rondes et de balades thématiques.

Deux de ces journées participatives ont été organisées en 2018 durant l’élaboration du Concept directeur, le 5 mai à la Maison de quartier Bel-Air à Plan-Dessus et le 8 septembre à la Maison de quartier Villa Métisse à Plan-Dessous.

Un compte rendu de ces journées est disponible sur le site [www.demain.vevey.ch](http://www.demain.vevey.ch).

### Consultation de la Commission municipale d’aménagement du territoire (CAT)

Six ateliers de travail collaboratif ont été organisés durant l’année 2018 avec la CAT pour guider l’élaboration du Concept directeur (CDir). En janvier 2019, une première version complète du CDir a été présentée conjointement à la CAT et à la Municipalité de Vevey. Lors de la finalisation du Plan Directeur, des séances à la CAT et en Municipalité ont été organisées entre 2021 et 2023 pour présenter l’état d’avancement du PDCom, et ainsi recueillir les avis des conseillères et conseillers communaux et des associations concernées.

## Démarche participative Plan climat 2019

En amont de la création du catalogue de mesures à intégrer dans le Plan climat qui, pour rappel, a été validé par le Conseil communal en 2022, la ville de Vevey a mis sur pied une démarche participative. Cette démarche a permis d’impliquer le plus tôt possible les actrices et acteurs de l’espace urbain, ceci afin de coconstruire les mesures du Plan climat. Certaines thématiques plus larges que celles abordées dans le cadre du Plan climat ont pu nourrir le Plan Directeur communal, permettant ainsi de préciser et compléter certains de ses objectifs, principes et mesures. Ainsi, une coordination entre le PDCom et le Plan climat a eu lieu pour s’assurer de la concordance et cohérence des documents.

## Consultation publique (31.05 au 31.07) : soirées d’information, exposition et permanences

Deux soirées d’information ont eu lieu les lundis 5 juin et 3 juillet 2023 à la Salle du Conseil communal. Les deux soirées ont connu un franc succès. Les nombreuses personnes présentes ont salué le travail de la Municipalité et des services, ainsi que la volonté d’informer la population de manière claire et transparente. Les échanges de la dernière partie des soirées ont nourri les réflexions sur le PDCom.

Trois soirées de permanence se sont déroulées dans les différents quartiers de la ville, au sein de maisons de quartier ou de salles communales. Des techniciens et techniciennes du service de l’urbanisme et de la mobilité ainsi que le Municipal en charge se sont tenus à disposition pour répondre à des questions autour du Plan Directeur Communal et faciliter la lecture de ce document. L’objectif : atteindre une partie de la population n’ayant pas pu participer aux soirées d’information et proposer un format de séance permettant un accès direct au service en charge du PDCom.

Une exposition a été installée à la place du Marché pendant l’été. Une série d’affiches résumait les thématiques traitées par le PDCom. Pour chacune, un état des lieux décrivait la situation actuelle. Etaient ensuite présentés les principaux objectifs que la Municipalité vise à poursuivre, par thématique. Enfin, un tableau de mesures concrètes explicitait les projets à traiter en priorité sur le territoire veveysan, à travers des outils règlementaires. Une affiche centrale permettait d’inscrire ses remarques, questions et observations vis-à-vis des intentions portées par le Plan Directeur Communal.

Sur les réseaux sociaux et le site internet du service de l’urbanisme et de la mobilité (<https://demain.vevey.ch/>) une page dédiée à la consultation publique du PDCom a été créée. Sur cette page ont été publiées des vidéos reprenant et illustrant avec un langage simplifié les cinq thématiques traitées dans le PDCom. Ces mêmes vidéos ont été également publiées sur les réseaux sociaux, notamment la page Facebook officielle de la Ville de Vevey.

La population veveysanne a été invitée à participer aux événements liés à la consultation publique du PDCom via un courrier tout ménage intégrant une brochure informative.

## Soirées d’information publique

Les deux soirées d’information se sont déroulées en deux parties. Dans la première partie, les cinq axes thématiques principaux traités dans le PDCom ont été présentés : tissus urbains et programmation, mobilité, espaces publics, biodiversité et énergie. La présentation a été assurée par les mandataires Urbaplan et Transitec. En préambule, chaque soirée a débuté avec le mot de bienvenue et introduction de M. le Syndic, Yvan Luccarini, suivi par une présentation du contexte politique de la part du municipal de l’urbanisme, M. Antoine Dormond et de Mme Gabriela Kämpf, municipale de la durabilité et de la cohésion sociale. Étaient en outre présents : le chef du service de l’urbanisme et de la mobilité, M.

Julien Cainne, la cheffe du service de la cohésion sociale, Mme Christyl Vasserot, le délégué à l’Energie, M. Vincent Roch, ainsi que les responsables du dossier au sein des services concernés.

La deuxième partie des deux soirées a été dédiée aux questions du public. Une brochure grand format (voir annexe) a été distribuée à l’entrée, contenant le support de l’exposition présentée à la Place du Marché. Des échanges riches et constructifs ont animé les deux soirées d’information, permettant de préciser certains éléments du PDCOM et d’expliquer les intentions et projets de la Municipalité. Les thématiques abordées sont reportées synthétiquement ci-dessous.



*Soirée d'information du 5 juin*

Lors de la soirée du 5 juin, les questions se sont portées principalement sur l’augmentation de la population sur le territoire veveysan. Notamment, la crainte de subir une densification excessive pour une ville comme Vevey, en négligeant la qualité esthétique et patrimoniale des bâtiments, ainsi que la qualité des espaces ouverts (voir question de M. Chappuis et réponses apportées, p. 10). Concernant la mobilité, ont été demandées des solutions concrètes pour améliorer le stationnement privé et public en proximité de la vieille-ville (voir questions de M. Métayer et réponses apportées, pp. 9-10). Aussi, au constat d’une population vieillissante, certaines questions ont soulevé le besoin de développer des modalités d’habitat pour les aînés ainsi que des infrastructures (rampes etc.) adaptées (voir questions de Mme Weber Loesch, pp. 5-6). Enfin, des interventions ont mis l’accent sur la problématique de la pollution sonore, générée en ville par les vitesses de circulation et les machines de chantier (voir la dernière question de Mme Weber Loesch, p. 6).

Lors de la soirée du 3 juillet, les questions étaient davantage orientées sur la thématique de la cohérence de la stratégie d’aménagement du territoire, notamment des projets de densification prévus par la Ville de Vevey. Des questionnements ont été soulevés sur la coordination entre le développement de certains Plans d’affectation d’initiative privée, déjà soumis à l’enquête publique, et le calendrier du PDCOM. En réponse à cette question, la Municipalité a rappelé que le processus de révision des outils de planification a débuté en 2017, mettant en pause toute planification réglementaire, communale ou d’initiative privée, jusqu’à l’adoption du Concept directeur par le Conseil communal, en 2019. Le Concept directeur, ainsi que le Plan directeur communal mis actuellement en consultation publique, permettent de garantir une vision globale du développement urbanistique de Vevey. La mise en consultation publique du PDCOM permet de vérifier la bonne adéquation des documents de planification réglementaire en regard aux objectifs, principes et mesures indiqués dans le PDCOM.



*Soirée d'information du 3 juillet*

En lien avec la problématique de la densification, le sujet de la pénurie de places dans les crèches et le problème des infrastructures scolaires ont été soulevés. Cette préoccupation fait partie intégrante des réflexions transversales traitées dans le PDCom. La stratégie concernant le bâti scolaire et l’accueil pré et parascolaire en cours prennent compte des perspectives démographiques indiquées dans la première partie du PDCom.

De nombreuses personnes ont salué le travail de la Ville et en particulier la volonté manifeste de transmettre ses travaux de révision de planifications directrices et règlementaire de manière claire et transparente, en invitant la population à participer, comprendre les enjeux et émettre ses observations.

## Rapport des contributions

### Remarque générale sur l’analyse des contributions

Les contributions et observations ont été reçues par voie postale et électronique dans les délais de la période de consultation publique (31 mai au 31 juillet 2023). Six personnes physiques ont fait parvenir leurs remarques, ainsi que trois personnes morales. Dans le travail d’adaptation du PDCom, des contributions moins formelles ont par ailleurs été prises en considération. Il s’agit notamment des remarques écrites sur le panneau d’exposition dédié ainsi que les questions et interventions émises lors des soirées de permanence. Aucune remarque n’a été transmise de la part des communes voisines.

*NB : Les remarques et observations reçues sont ici résumées à l’essentiel pour en faciliter la lecture. Les observations générales, les remerciements et les propos confirmant les orientations du PDCom n’appellent pas de réponse spécifique et ont en conséquence été retirés de l’analyse qui suit.*

### Contribution des personnes physiques

N°	Personne physique	Datée du	Format
1	Mme Martine Weber Loesch	12.07.2023	Mail
2	M. Serge Ansermet	13.07.2023	Mail
3	M. Alain Salanon	25.07.2023	Mail
4	M. Travis Randolph et Mme Virginy Suchet	30.07.2023	Mail
5	M. Charles Métayer	05.06.2023	Mail
6	M. Guy-Olivier Chappuis	27.06.2023	Courrier

### Analyse des contributions

1	Mme Martine Weber Loesch	12.07.2023	Mail
Remarques et observations		Réponse / Suite à donner	
« Vous proposez d’améliorer la perméabilité des sols. Si cet espace est utilisé par de nombreux piétons, ce serait bien de prévoir un chemin adéquat pour le passage des chaises roulantes, déambulateurs, poussettes et valises à roulettes, afin qu’ils puissent rouler aisément et sans bruit. Dans les environs des salles de spectacle, Théâtre Le Reflet, Salle Del Castillo, ... il faudrait prévoir un sol adéquat. (...) »		Le PDCom tient compte de la variété des modes de déplacement, en particulier sur roues et roulettes. Les interventions de perméabilisation des sols n’entraveront pas la circulation fluide des piétons et des autres usagers-ères. De plus, les lieux culturels mentionnés se trouvent en majeure partie dans les rues de la Vieille-Ville. Pour cette typologie de rue, une perméabilisation du sol ponctuelle est prévue (principe C1, p.106), suivant l’intention de conserver	

	le caractère historique minéral de la vieille ville. Dans ses projets futurs, la Ville veillera à dégrapper et végétaliser des secteurs n'entravant pas la bonne déambulation des piéton-ne-s et des personnes à mobilité réduite. Pour la place du Marché par exemple, des tests de types de revêtement ont été effectués afin de choisir au mieux les revêtements adéquats à tous les usagers-ères.
<i>« Si les 30 km/h pouvaient être étendus à toute la ville, route cantonale comprise, 24h sur 24h, cela serait apprécié par de nombreux habitants qui vivent en bordure de ces axes à fort trafic. Les tests effectués à Lausanne démontrent que les voitures ne mettent pas plus de temps pour traverser la ville, les 30 km/h étant souvent la vitesse moyenne réelle à laquelle les véhicules circulent quand les feux fonctionnent. »</i>	Le PDCom prévoit, à terme, la limitation à 30 km/h de l'ensemble des rues de la ville, comme indiqué sur la légende du plan à la page 87 et exprimé dans la mesure B 4.1, p. 84.
<i>« C'est bien de végétaliser davantage les bords du lac, mais il faut veiller à conserver une largeur suffisante pour le passage des piétons. Les endroits rétrécis empêchent un cheminement harmonieux de la foule qui déambule et se croise à pied et/ou à vélo. »</i>	Les croquis de la p. 97 montrent des intentions générales. Afin de permettre une circulation agréable et fluide de tout type d'usagers-ères de mobilité douce le long des quais, les projets futurs de réaménagement prévoiront des bandes en dur, notamment pour la circulation des PMR et des poussettes. L'objectif B2 de l'axe Mobilité énonce des principes visant à qualifier, améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons et cyclables.
<i>« Parmi les nuisances sonores, les bus VMCV sont particulièrement bruyants dès que l'on se situe au-dessus de leur toit. Les mesures des décibels sont probablement prises à côté du bus, mais pas au-dessus. La balayeuse de la ville a un taux de décibels particulièrement élevé. On l'entend fortement même avec les fenêtres double vitrage fermées. Le modèle précédent ne faisait pas autant de bruit. Certains véhicules privés, voitures, motos, (...) ont également un taux de décibel excessif. Des contrôles réguliers permettraient, peut-être, d'y remédier. »</i>	Afin de garantir les objectifs de réduction du bruit routier, la Ville de Vevey va étudier la possibilité d'effectuer des contrôles du bruit routier à l'aide de radars. Cette mesure étant déjà à l'ordre du jour, il n'est pas jugé opportun de l'ajouter au PDCom.

2	M. Serge Ansermet	13.07.2023	Mail
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<i>« A son embouchure, la Veveyse présente un environnement essentiellement minéral. La nécessité de renaturer l'endroit, compte tenu des contingences du site, est démontrée dans le cadre général de la renaturation des cours d'eau prônée par le canton. Nous souhaitons que cette volonté soit concrétisée lors de l'élaboration du Plan d'affectation (PA) de Plan Dessous. Par ailleurs, nous demandons que les graviers emportés par la Veveyse dans le lac continuent à être laissés sur place car ils favorisent la création naturelle de frayères. »</i>		Le secteur incluant l'embouchure de la Veveyse est compris dans le secteur réservé aux eaux, pour laquelle s'appliquent des dispositions cantonales de protection. Le PDCom émet le principe D1 p.121 : « Valorisation des potentiels de renaturation des rives du lac, en particulier aux embouchures des cours d'eau ». Aussi, l'objectif C4 p.109 vise le « Renforcement de la composante naturelle et végétale des rives, notamment au niveau de l'embouchure de la Veveyse ». Ces principes et objectifs ne précisent pas directement la volonté de déminéraliser l'embouchure de la Veveyse. Cette problématique sera introduite dans le Masterplan des rives du lac. Ce document directeur pourra prévoir également des précisions quant aux conditions permettant de favoriser le développement de la faune	

	<p>aquatique locale. Les Plans d’affectation définissent les règles constructives sur les parcelles privées, et ne sont donc pas le bon outil pour atteindre ces objectifs sur le domaine public.</p>
<p><i>« Nous demandons que les propriétaires de jardins privés soient rendus attentifs à la problématique de l’empierrement des espaces verts. (...). Nous demandons que ce point soit développé dans le Plan directeur et que des règles contraignantes en matière d’aménagements extérieurs et de limitation (voire interdiction) des jardins de pierres soient édictées dans les règlements des PA. »</i></p>	<p>Actuellement, des mesures pour la protection et prolifération de la biodiversité sur le domaine public sont mises en œuvre : en dehors des cheminements, les espaces verts à aménager sont soit plantés, soit ensemencés. Des murs de soutènement sont privilégiés pour le maintien de talus à forte pente. Pour le domaine privé, les Plans d’affectation précisent les critères de plantation, de choix d’espèces végétales ainsi que des taux de perméabilité à respecter sur les propriétés privées. De plus, le PDCom préconise l’établissement d’une charte et la distribution de plaquettes informatives sur les bonnes pratiques de conception et d’entretien d’un jardin favorable à la biodiversité (mesure D3.1).</p>
<p><i>« Nous souhaitons que les bénéficiaires de parcelles de jardins familiaux aient recours à des espèces de la liste « Prospecie Rara » dans l’aménagement et l’exploitation de leur lopin de terre. »</i></p>	<p>Le secteur des Espaces verts affichera de l’information dans les jardins communautaires concernant la liste « Pro specie Rara » et sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de ces espèces. Il s’agit de privilégier les actions de communication et l’organisation d’ateliers en participation avec la population lors d’évènements dédiés. Les mesures D3.2 et D3.3 du PDCom vont dans ce sens : « Mettre en place des évènements - ateliers d’échange entre des professionnels des espaces verts et les particuliers » (D 3.2) et « Mise en place de guides, recommandations, conseils et évènements » (D3.3 ).</p>
<p><i>« Les amphibiens, espèces menacées en Suisse, manquent dans ce chapitre. Ce sont des espèces protégées qui sont présentes dans de nombreuses mares de la commune. Plusieurs étangs sont présents mais ne suffisent pas. Des interventions pourraient être entreprises pour préserver et favoriser les amphibiens comme le sonneur à ventre jaune : aménagement de mares, développer les connexions existantes, etc. »</i></p>	<p>La page 115 du PDCom sera adaptée en ajoutant les amphibiens aux espèces demandant un intérêt particulier. De plus, sera ajouté dans le PDCom le sous-principe suivant, p.122 : « Aménagement d’une zone humide favorable aux amphibiens sur les sites de jardins familiaux en pleine terre suffisamment grands (Gilamont ou Petit-Clos) et en collaboration avec les usager-ère-s locaux ».</p>
<p><i>« Des zones où l’implantation d’antennes est bannie (par exemple près des écoles, des établissements médico-sociaux, des lieux d’habitation, etc.) devraient être délimitées. Le but étant d’appliquer le principe de précaution en évitant le développement anarchique des antennes. A ce titre, il serait judicieux de prendre contact avec les autorités de Corsier qui sont confrontées à cette problématique dans le cadre de la révision de leur PACom. »</i></p>	<p>Le PDCom, qui n’est contraignant que pour les autorités, n’est pas l’outil de planification adéquat pour traiter cette problématique. La question des zones d’exclusion des antennes de téléphonie mobile 5G autour de certains équipements publics dans les nouveaux Plans d’affectation fait l’objet de recommandations de la part de l’OFEV. L’Office déconseille fortement de prévoir des secteurs d’exclusion proprement dits. Une telle mesure irait en effet à l’encontre de l’intérêt public constitué par la nécessité de couverture du réseau et du principe de libre concurrence rappelés de manière constante depuis 2000 par le Tribunal fédéral.</p> <p>Le sujet fait d’ores et déjà l’objet d’une jurisprudence relativement fournie. Il en ressort que la réglementation des Communes se doit de laisser une certaine marge de manœuvre aux opérateurs, ce qui</p>

	ne serait pas possible en planifiant d'authentiques zones d'exclusion.
<i>« Dans le cadre forestier et/ou ailleurs, nous suggérons d'installer des nichoirs et des hôtels à insectes. »</i>	Pour les espaces privés, le PDCom fournit des indications générales à travers l'objectif D3 et ses principes, p.122 : « Installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers) dans les secteurs favorables ». Pour les aires forestières et les parcs ou les cordons boisés, le PDCom, sous l'objectif D2, sera adapté en ajoutant un sous-principe : « Installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers, étang) dans les secteurs favorables ».
<i>« Nous demandons que la possibilité soit offerte, et favorisée, de cultiver des légumes sur les toits à l'instar de ce que réalise l'entreprise Légumes perchés. De plus, la superposition de panneaux solaires translucides et de potagers urbains sur les toits est l'objet d'un projet pilote à Renens Par ailleurs, la végétalisation des façades devrait être également favorisée. »</i>	Les sous-principes liés à l'objectif D3, p.123 du PDCom vont dans ce sens, concernant les toitures : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétalisation par des mélanges grainiers d'écotype locaux adaptés conditions stationnelles (profondeur du sol) ;</li> <li>- Gestion et entretien extensif de ces surfaces ;</li> <li>- Harmonisation de l'aménagement paysager des surfaces de toitures avec les autres usages potentiels (terrasses accessibles, potagers urbains, panneaux solaires, etc.).</li> </ul> Le traitement des possibilités de végétaliser et d'aménager les toitures plates sera traité dans les Plans d'affectation.
<i>« Nous vous signalons que les parkings souterrains sont une source de chaleur qui reste à exploiter. (...) comment exploiter cette source de chaleur par la pose de panneaux géothermiques ; une installation de ce type est en fonction dans un parking souterrain résidentiel à Lausanne. »</i>	Cette proposition sera étudiée et fait l'objet d'un ajout d'une mesure E3.13: « Etudier l'opportunité des projets de récupération de chaleur des parkings souterrains ».

<b>3</b>	<b>M. Alain Salanon</b>	<b>25.07.2023</b>	<b>mail</b>
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<i>« Lors de la genèse du projet, les communes de Blonay et St-Légier n'avaient pas encore fusionnées. Envisagez-vous une mise à jour du document, notamment par le fait que cette commune est maintenant la troisième au niveau de l'agglomération ? »</i>		L'ensemble des textes du document seront mis à jour selon cette remarque.	
<i>« Mise en place d'une ligne de bus Fribourg-Bulle-Vevey. L'idée est excellente, cependant elle se heurte à des considérations pratiques rencontrées par le canton de Fribourg lors de l'exploitation de bus entre la capitale et Bulle il y a quelques années. En effet, une ligne de bus qui emprunte une autoroute doit avoir tous les passagers attachés. À la gare routière de Fribourg, il y avait toujours un bus avec son chauffeur en réserve en cas d'affluence. De plus, la tenue de l'horaire était particulièrement difficile aux heures de pointe suite aux bouchons. La solution finalement retenue après quelques années d'exploitation est d'utiliser la liaison ferroviaire</i>		Cette suggestion a été prise en considération. La mesure B3.6 p. sera reformulée comme suit : « Améliorer les liaisons en TP entre Fribourg-Bulle-Vevey, à travers, par exemple, une ligne régionale de bus ou en optimisant les correspondances avec le réseau ferroviaire ».	

<p>existante entre Fribourg et Bulle avec des temps de parcours comparables. Des améliorations de la ligne entre Romont et Bulle permettront de diminuer encore le temps de parcours d’ici quelques années. »</p>	
<p>« Si l’on considère les problèmes liés à la transformation de la gare de Lausanne au moins jusqu’en 2038 et les problèmes de correspondance en gare de Lausanne et peut-être à Berne plus tard, ne serait-il pas envisageable de prolonger la liaison Vevey-Palézieux jusqu’à Berne ? Cela permettrait d’avoir une bonne liaison depuis la Riviera (et le Chablais) vers la Suisse allemande, d’avoir une correspondance à Romont pour les voyageurs à destination de Bulle. Le 21 décembre 2020, sur votre site, une communication va dans la même direction : <a href="https://www.vevey.ch/actualites/le-chablais-et-la-riviera-plaident-pour-une-liaison-ferroviaire-directe-avec-fribourg-et">https://www.vevey.ch/actualites/le-chablais-et-la-riviera-plaident-pour-une-liaison-ferroviaire-directe-avec-fribourg-et</a> »</p>	<p>Une liaison jusqu’à Berne prévoirait la nécessité de créer de grandes infrastructures, lesquelles sont gérées entre les cantons et les CFF. Les communes ont peu de marge de manœuvre pour des liaisons ferroviaires d’aussi grande envergure.</p>
<p>« La présentation graphique de l’évolution démographique est très discutable, car les échelles verticales ne sont pas comparables. Pour les « communes rurales », l’échelle est correcte. Pour les villes, elles devraient toutes partir de zéro. Pourquoi ne pas réunir ces données sur un seul graphique en utilisant des couleurs différentes pour chaque commune ? »</p>	<p>Sur le camembert p.30 est présentée la répartition de la population sur les communes de l’agglomération Rivelac. Les graphiques à côté sur la même page visent à mettre en comparaison les degrés d’évolution des centres ruraux et des villes. Certains graphiques ne prennent pas le zéro comme valeur de départ, car l’information à retenir ici est l’évolution de la population lors de ces vingt dernières années.</p>

<b>4</b>	<b>M. Travis Randolph et Mme Virginy Suchet</b>	<b>30.07.2023</b>	<b>mail</b>
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<p>« Demande de mettre à jour ou de rendre compte la raison pour laquelle le site "Beauregard", parcelle privée n°1252, a été identifié pour le développement d'un espace de loisir de quartier (carte de synthèse p.111). »</p>		<p>La parcelle 1252 est une propriété privée d'habitation sur laquelle aucun projet public n'est prévu. Au moment de l'élaboration de la première version du PDCom, une intention de rachat avait été émise par la Ville de Vevey, dans le but d'y créer un secteur de loisir ouvert au public. La carte sera mise à jour en supprimant le pictogramme sur le site de Beauregard.</p>	
<p>« Sur la carte, certaines parcelles ne présentent pas d'habitants alors que des familles ou couples seuls y résident. Demande d'expliquer la raison pour une lecture plus claire. »</p>		<p>La carte p.31 a été modifiée en conséquence.</p>	

<b>5</b>	<b>M. Charles Métayer</b>	<b>05.06.2023</b>	<b>mail</b>
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<p>« Etant résident Veveysan, je trouve que la pression mise sur un/une automobiliste est énorme pour l'accessibilité à une place de parc. (...) la plupart des résidents veveysans se plaignent du manque d'accessibilité aux 18'000 places de parc que vous avez mentionnées en réunion. Je vous demande donc des solutions à court, moyen et long terme pour remédier à ce besoin qui est partagé par beaucoup de personnes vivant à Vevey. »</p>		<p>Solutions à court terme : information aux habitant.e.s, commerçant.e.s et entreprises des possibilités de stationnement en ville de Vevey et des nombreux services offerts pour chaque typologie d'usagers de la voiture (macarons pendulaire, cartes à gratter, services d'autopartage, etc.).</p> <p>Solution à moyen terme : création d'un parking public sur le site de la Cour aux Marchandises (environ 110 places publiques).</p> <p>Solution à long terme (Voir objectif B5 pp. 84-85 du PDCom) : 1. Réduction du nombre de véhicules</p>	

	<p>stationnant en ville de Vevey, grâce à l'amélioration des systèmes alternatifs comme l'autopartage, les connexions en transport public, les services de livraison à domicile et d'autres moyens. 2. Création de nouveaux parkings publics en périphérie de la ville. 3. Mise en place, via les Plans d'affectation, de règles permettant aux résidents d'avoir un accès aux places de parc privées actuellement utilisées par des pendulaires.</p>
<p>« La mise en place d'un parc de stationnement de 70 places dans le quartier de plan dessus et l'ouverture d'un parking au public de 150 places. Je vous demande des éclaircissements sur ces deux projets et leurs délais de mise en place. »</p>	<p>Un parking de 110 places sera ouvert début 2024 sur le secteur Cour-aux-marchandises. Un deuxième parking de 70 places sera créé sur la rue de Fribourg entre 2025 et 2027.</p>
<p>« Voici quelques propositions: • Redimensionner les places de parc trop longues pour gagner quelques places • Dédier des places de parc pour les résidents Veveysans dans les zones payantes pour le stationnement longue durée • Créer des parkings en périphérie de la ville et proposer des services de navettes/vélos pour transporter les usagers en centre-ville • Diminuer le prix et offrir la gratuité de stationnement aux résidents Veveysans dans certains parcs ou certaines places • Se reposer sur une application smartphone pour distribuer l'accessibilité aux places de parcs et les organiser au mieux pour les usagers (ex: fairpark) »</p>	<p>Le dimensionnement des places de parc est fixé par les normes VSS en vigueur. À Vevey il est constaté que les longueurs des places sont généralement inférieures à la norme.</p> <p>Les habitant.e.s veveysan.n.e.s ont la possibilité de se munir d'abonnements macarons qui permettent de se parquer à un tarif attractif sans limite de temps dans les secteurs dédiés. La gratuité du stationnement n'est pas prévue, afin de suivre le principe de changement de paradigme (voir chapitre Mobilité du PDCom) et libérer l'espace public du stationnement de véhicules. La Ville prévoit la création de parkings en périphérie pour regrouper les voitures se rendant à Vevey et éviter une saturation du centre-ville. Ces parkings publics sont prévus en proximité des arrêts de bus. Un exemple concret réalisé à court terme est le parking Cours aux marchandises. La disponibilité en temps réel des parkings principaux de Vevey est indiquée sur les panneaux en entrée de ville ainsi que sur le site de cartoriviera, également accessible sur téléphone portable.</p>

6	M. Guy-Olivier Chappuis	27.06.2023	courrier
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<p>« (...) Une augmentation de 3200 à 4000 âmes d'ici 2038 me laisse stupéfait, les bras ballants ! Je ne vois pas comment, et où, Vevey pourrait densifier pour atteindre ce chiffre mirobolant. Techniquement, surélever des quartiers entiers d'habitations, voire démolir et reconstruire plus haut, plus large en si peu de temps, belle utopie urbanistique ! Gourmandise de promoteurs ! (...) Prendre comme base de travail potentielle une population de 23 000 à 24 000 habitants induit des projections intenable et non souhaitables. Un exemple, cela impliquerait l'ouverture de 50 nouvelles classes pour les élèves veveysans. Entre autres obligations légales, cela signifierait la création d'un collège de taille imposante. Où l'installer ? Nous savons déjà comment un projet scolaire de telle dimension a fini il y a peu. Reprenons-nous ! »</p>		<p>L'aménagement du territoire suisse est basé sur le principe de la « densification vers l'intérieur ». Ce principe urbanistique consiste à absorber la croissance démographique en premier lieu dans les centres urbains, bien desservis par les transports publics et bénéficiant d'équipements et de services de qualité, afin préserver les espaces agricoles et naturels.</p> <p>La révision des planifications veveysannes est l'occasion de mettre en œuvre ce principe, car la ville de Vevey est un centre urbain, d'importance cantonale selon le Plan Directeur Cantonal (PDCn). Elle est donc un lieu à privilégier pour l'accueil de nouveaux habitant.e-s et emplois.</p> <p>Cependant, le territoire communal est très compact et déjà largement bâti. La mise en œuvre de la politique</p>	

	<p>cantonale ne peut pas se faire sans une analyse fine du territoire.</p> <p>L’objectif de densification doit dès lors s’appuyer sur une lecture fine du tissu bâti existant pour évaluer un potentiel de densification raisonnable et acceptable. Ce travail a été effectué parcelle par parcelle dans le cadre du PDCom.</p> <p>Des mesures d’accompagnement de la densification seront également mises en place afin de maintenir et valoriser la qualité urbaine des quartiers. D’avantage d’espace pour les usagers sera ainsi libéré.</p>
<p><i>« J’imagine également l’avenir des circulations avec un tel scénario. Une augmentation de plus de 20% selon vos chiffres... Lorsque l’on voit l’état de nos grands axes routiers complètement saturés aujourd’hui aux heures de pointe, on se demande comment gérer les mobilités ajoutées jusqu’en 2036, toutes les mobilités. »</i></p>	<p>L’augmentation de 20% du trafic motorisé, proportionnel à l’augmentation de la population, est décrit à la p. 76 du PDCom comme étant non souhaitable. C’est pourquoi des mesures seront prises pour maîtriser ces déplacements. Tout le chapitre consacré à la mobilité (B) explique la stratégie communale pour que l’augmentation de la population ne rime en aucun cas par l’augmentation proportionnelle du nombre de véhicules dans la Commune.</p>

## Contribution de personnes morales

N°	Personne morale	Datée du	Format
1	Pro Natura Vaud	13.07.2023	Courrier
2	MVR	07.07.2023	Courrier
3	Pro Riviera	31.07.2023	Courrier

## Analyse des contributions

1	Pro Natura Vaud	13.07.2023	courrier
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<p><i>« Nous constatons avec intérêt que la question de la revitalisation du tronçon inférieur de la Veveyse est abordée à plusieurs reprises. A son embouchure la Veveyse présente un environnement essentiellement minéral. La nécessité de renaturer l’endroit, compte tenu des contingences du site, est démontrée dans le cadre général de la renaturation des cours d’eau prônée par le canton. Nous souhaitons que cette volonté soit concrétisée lors de l’élaboration du Plan d’affectation (PA) de Plan Dessous. Par ailleurs, nous demandons que les graviers emportés par la Veveyse dans le lac continuent à être laissés sur place car ils favorisent la création naturelle de frayères. »</i></p>		<p>Voir réponse à M. Ansermet, pp.6-7</p>	
<p><i>« Se baser sur le postulat au Conseil fédéral "Halte à l’empierrement des espaces verts". Nous demandons que les propriétaires de jardins privés soient rendus attentifs à la problématique de l’empierrement des espaces verts. Nous demandons que ce point soit</i></p>		<p>Voir réponse à M. Ansermet, p. 7</p>	

<i>développé dans le Plan directeur et que des règles contraignantes en matière d’aménagements extérieurs et de limitation (voire interdiction) des jardins de pierres soient édictés dans les règlements des PA. »</i>	
<i>« Les amphibiens, espèces menacées en Suisse, manquent dans ce chapitre. Ce sont des espèces protégées qui sont présentes dans de nombreuses mares de la commune. Plusieurs étangs sont présents mais ne suffisent pas. Des interventions pourraient être entreprises pour préserver et favoriser les amphibiens comme le sonneur à ventre jaune : aménagement de mares, développer les connexions existantes, etc. »</i>	Voir réponse à M. Ansermet, p.7
<i>« Des zones où l’implantation d’antennes est bannie (par exemple près des écoles, des établissements médico-sociaux, des lieux d’habitation, etc.) devraient être délimitées. Le but étant d’appliquer le principe de précaution en évitant le développement anarchique des antennes. A ce titre, il serait judicieux de prendre contact avec les autorités de Corsier qui sont confrontées à cette problématique dans le cadre de la révision de leur PACom. »</i>	Voir réponse à M. Ansermet, p.7
<i>« Dans le cadre forestier et/ou ailleurs, installer des nichoirs et hôtels à insectes. »</i>	Voir réponse à M. Ansermet, p.8
<i>« Nous demandons que la possibilité soit offerte, et favorisée, de cultiver des légumes sur les toits à l’instar de ce que réalise l’entreprise Légumes perchés 2 De plus, la superposition de panneaux solaires translucides et de potagers urbains sur les toits est l’objet d’un projet pilote à Renens 3. Par ailleurs, la végétalisation des façades devrait être également favorisée. »</i>	Voir réponse à M. Ansermet, p.8
<i>« Un potentiel de récupération de chaleur en sortie de bâtiments existe pour les nouvelles grandes constructions ... » (p.132). A ce titre, nous vous signalons que les parkings souterrains sont une source de chaleur qui reste à exploiter. Le site <a href="https://enerdrape.com/">https://enerdrape.com/</a> explique comment exploiter cette source chaleur par la pose de panneaux géothermiques ; une installation de ce type est en fonction dans un parking souterrain résidentiel à Lausanne »</i>	Voir réponse à M. Ansermet, p.8

2	MVR	07.07.2023	courrier
	<b>Remarques et observations</b>	<b>Réponse / Suite à donner</b>	
	<i>« La proposition illustrée en page 99 de l’axe C n’est pas en adéquation avec les obligations sécuritaires ferroviaires. A savoir qu’aucune plantation/arborisation ne pourra être faite le long de la voie ferrée si celle-ci ne respecte pas les distances de sécurité vis-à-vis des éléments sous tension et du gabarit ferroviaire. »</i>	Les croquis à la page 99 indiquent des intentions générales, à ne pas considérer à la lettre. Les distances réglementaires vis-à-vis des lignes sous tension seront prises en considération dans le cadre de chaque projet. Par ailleurs, la Municipalité consulte les MVR ainsi que les CFF avant la validation de chaque projet qui les concerne.	
	<i>« L’illustration ne permet pas de respecter le principe que l’élagage de la végétation doit pouvoir se faire</i>	Comme le précise la réponse ci-dessus, le croquis à la page 99 indique une intention de faire pousser de la	

<p><i>sans pénétrer sur le domaine ferroviaire. Pour votre information, nous vous transmettons ci-joint le principe lié aux nouvelles plantations aux abords de la voie ferrée. »</i></p>	<p>végétation aux abords des chaussées, en correspondance des trottoirs. Or, le choix d'espèces végétales se fera en prenant en considération la proximité au domaine ferroviaire. S'il y a plantation d'arbres, les MVR seront consultés au préalable. Par ailleurs, le projet se fera en respectant les distances indiquées dans le croquis joint au préavis des MVR.</p>
---	---

<b>3</b>	<b>Pro Riviera</b>	<b>13.07.2023</b>	<b>courrier</b>
<b>Remarques et observations</b>		<b>Réponse / Suite à donner</b>	
<p><i>« Pro Riviera soulève (...) un problème de coordination à différents niveaux, le PDCom intervenant après l'élaboration de certains plans d'affectation localisés, à savoir les PA « Avenue Relier », « Rue de Fribourg » et « Les Moulins ». S'agissant de ce dernier, il intervient avant le PA « Nord-Ouest » qui devrait offrir une vision globale de ce secteur. De plus, la mise en consultation du PDCom après les procédures de légalisation de PA localisés induit certaines distorsions. Citons à titre d'exemple le PA « Les Moulins » qui autorise sept niveaux, alors que le PDCom en prévoit en principe cinq. »</i></p>		<p>La stratégie de révision des planifications territoriales permet de réviser le PGA de Vevey par secteurs, en s'appuyant sur le PDCom. Cette stratégie permet de mettre l'accent et la priorité sur les secteurs soumis à de fortes pressions urbanistiques. Concernant les PA d'initiative privée (Rue de Fribourg, Avenue Reller, Les Moulins) : ces PA ont été élaborés en étroite relation aux règles formalisées par le PA N-O, lequel a déjà fait l'objet d'un examen préalable de la part du Canton. Pour rappel, ces PA d'initiative privée ont démarré il y a de nombreuses années, avant même le début des travaux de révision des planifications veveysannes. La Ville de Vevey a retardé ces projets afin qu'ils soient coordonnés au PA Nord-Ouest et aux objectifs, principes et mesures exprimés dans le Concept directeur (CDir) qui préfigurait le PDCom. De plus, les gabarits exprimés dans le PDCom sont des moyennes à atteindre, et non pas des hauteurs maximales à appliquer aux Plans d'affectation.</p>	
<p><i>« (...) Une approche par entités territoriales implique la révision simultanée de la réglementation générale sur la police des constructions, qui en l'état est en cours d'élaboration. »</i></p>		<p>Le règlement de la police des constructions est en cours de révision, en parallèle au Plan général d'affectation communal. En effet, certains articles seront abrogés et mis à jour selon les nouvelles règles émises par les règlements des Plans d'affectation pour chaque secteur de la ville. Le texte p.14 du PDCom résume les phases de révision des différentes réglementations qui gèrent les règles d'urbanisme : « la Municipalité a choisi d'établir un règlement spécifique à la police des constructions, applicable sur l'entier du territoire communal dès que possible. Ce document abroge et remplace certains articles spécifiques du PGA de 1964. Sa légalisation est coordonnée avec la procédure des premiers PA sur les secteurs Nord-Ouest et Sud. Cela permet d'uniformiser en une fois les dispositions de la police des constructions ».</p>	
<p><i>« Le PDCom prévoit (...) la réalisation de certains inventaires (notamment Mesures A 1.4 et A 1.5) qui devraient être intégrés d'office aux diverses planifications. Il serait à ce propos nécessaire que ces documents soient accessibles au public. »</i></p>		<p>L'inventaire communal des jardins historiques ainsi que le relevé du patrimoine bâti sont des mesures prévues dans le PDCom. Ils seront rendus publics lors de l'enquête publique des PA par secteur.</p>	
<p><i>« Le PDCom fait état (p. 17) des démarches participatives entreprises "afin d'intégrer l'avis des habitants, des représentants des autorités politiques et des associations locales dans le choix des</i></p>		<p>Les associations ayant un lien direct avec la Ville de Vevey ont été consultées lors de l'élaboration du PDCom, via la CAT. De nombreux ateliers publics ont</p>	

<p><i>orientations retenues". A notre connaissance, les ONG n'ont pas été associées à de telles démarches. »</i></p>	<p>également permis à tout un chacun d’exprimer ses attentes.</p>
<p><i>« Le PDLéman mentionne (Premier Cahier p 13, ch. 2.1) : "Le plan proprement dit (premier cahier) constitue un instrument de coordination permettant une politique continue et cohérente de l'aménagement des rives du lac Léman tenant compte du développement souhaité. Il ne règle pas le statut juridique des parcelles comprises à l'intérieur du périmètre qu'il délimite. Il n'est donc pas contraignant pour les propriétaires. Il entre dans la catégorie des plans directeurs. Plus précisément, il équivaut à un plan directeur cantonal sectoriel. Il s'agit, en effet, d'une tâche cantonale effectuée par le canton. Il ne traite pas de tout le territoire cantonal, mais seulement des rives du lac Léman. Conformément aux articles 9, alinéa 1, LAT et 31, alinéa 1, LATC, le plan directeur cantonal lie toutes les autorités. Il a un effet obligatoire pour celles-ci". Or le PDCOM ne comporte aucune disposition allant dans ce sens, quand bien même la Place du Marché figure dans son ensemble sur le plan "Renforcement de la biodiversité et des fonctions régulatrices (eau, climat)" figurant en p. 125 du PDCOM. »</i></p>	<p>Ce point n’a pas soulevé de remarques du Canton lors de l’examen préalable. Le PDLéman indique des principes généraux de végétalisation du côté sud de la place mais ne précise pas de réinstaurer un parvis arboré. Le PDCOM fixe des règles plus générales que le PDLéman. Par ailleurs, dans le PDLéman, aucune fiche n’a été élaborée pour Vevey. De plus, l’ISOS ne recense pas cette partie de la place au sein d’un périmètre, ce qui exprime que la qualité du site peut être modifiée.</p>
<p><i>« Compte tenu du fait que le TIBS ne permet pas une analyse fine du territoire, il serait nécessaire de procéder à un inventaire des milieux naturels à l'échelle communale afin de permettre une mise en réseau des sites favorables à la biodiversité (PDCN E2). »</i></p>	<p>Un inventaire des milieux naturels permettra de cibler les secteurs à planter en priorité pour créer des corridors biologiques et renforcer le réseau des milieux naturels (Mesure D2.2, p.122).</p>
<p><i>« Vevey figure à l'inventaire ISOS en tant que site d'importance nationale. Cet inventaire a un effet d'alerte. Le PDCOM mentionne ("Compréhension du tissu urbain" p. 48) : "L'identification des familles morphologiques s'est faite indépendamment des périmètres et ensembles relevés par l'ISOS. Cependant, il est intéressant de noter que l'ISOS identifie des secteurs cohérents et représentatifs de certaines formes urbaines". On peut s'étonner que la réflexion n'ait pas été menée conjointement, dans la mesure où l'ISOS reflète l'évolution historique et sociale de la ville et permet une meilleure compréhension du tissu urbain. Le PDCOM devrait par conséquent être complété de manière à anticiper les risques d'atteinte au site par "l'implantation de constructions dans des espaces libres stratégiques, la densification non respectueuse de l'identité du tissu bâti existant, la destruction de la cohérence de quartiers existants en raison de différences d'échelles inappropriée" (Fiche d'application SDT). »</i></p>	<p>L’analyse des familles morphologiques a été réalisée dans le but d’identifier des caractéristiques concernant les formes, les hauteurs et les relations à l’espace ouvert des bâtiments. Sur cette base, les réglementations planificatrices pourront inscrire des règles respectant la situation actuelle et proposeront des modifications qualitatives. Le PDCOM intègre les périmètres ISOS dans la carte de diagnostic p. 48 afin de croiser ces périmètres avec l’analyse des tissus urbains sur le territoire veveysan.</p>
<p><i>« La Mesure A1.5 du PDCOM (affirme) : "Réaliser un relevé du patrimoine bâti sur l'entier du territoire communal". Une telle démarche est à saluer, mais il faudrait qu'un tel relevé soit intégré au PDCOM. »</i></p>	<p>Le relevé du patrimoine architectural communal est en cours d’élaboration et sera publié au même temps que la mise à l’enquête publique des Plans d’affectation.</p>
<p><i>« Le bâtiment situé à l'avenue de Gilamont 49 sur la parcelle 1192 pourrait être l'ancienne laiterie de</i></p>	<p>Le service de l’urbanisme remercie Pro Riviera pour cette information de grand intérêt. Après examen des</p>

<p><i>Gilamont. Renseignements pris auprès du Service de l'Urbanisme, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'une ancienne laiterie, mais originellement d'un garage (1914), remplacé en 1926 par des buanderies et des douches (publiques ?). En 1954, ce bâtiment a été transformé en-6- un magasin qui existe encore aujourd'hui. Il ne jouit actuellement d'aucune protection, mais aussi modeste soit-il, il est significatif pour le site et témoigne d'un passé qu'on ne saurait rayer de la mémoire sans autre forme de procès. »</i></p>	<p>archives communales, il sera décidé s'il fait sens d'intégrer le bâtiment sis sur la parcelle 1192 au relevé du patrimoine architectural pour le Plan d'affectation Nord-Ouest, actuellement en phase de finalisation.</p>
<p><i>« La Fiche d'application "Parcs et Jardins historiques" (DGTL, septembre 2019) préconise à leur sujet : "En vue de leur conservation, il est vivement recommandé d'utiliser le recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse comme donnée de base dans le cadre de l'élaboration de la planification communale, car il donne de précieuses indications sur la valeur des espaces verts sis aux abords des constructions". Il paraît impératif d'intégrer ce recensement au stade du PDCOM déjà, afin d'éviter de futurs conflits d'intérêts. »</i></p>	<p>La carte des parcs et jardins recensés à l'ICOMOS est intégrée dans le texte de diagnostic p. 92 du PDCOM. Les planifications règlementaires (les Plans d'affectation notamment) tiennent compte du relevé issus de l'ICOMOS. Les possibilités constructibles des parcelles dépendent donc de la classification d'un espace vert, ainsi que les modalités d'entretien et de modification des parcs et jardins protégés. Les sites recensés à l'ICOMOS sont par ailleurs disponibles sur le site de cartographie interactive Cartoriviera: <a href="https://www.cartoriviera.ch/">https://www.cartoriviera.ch/</a></p>

## Adaptations du PDCOM

Le document du PDCOM a été modifié sur la base, d'une part, des remarques et observations recueillies pendant la phase de Consultation publique et, d'autre part, de la consultation des différents services de l'administration. Les adaptations du PDCOM consistent en l'ajout ou modification partielle d'objectifs, de principes et sous-principes, l'ajout de nouvelles mesures ou encore des modifications des corps de textes.

Ci-dessous, sont présentées les différentes thématiques traitées dans le PDCOM pour lesquelles des adaptations et modifications ont été apportées.

### Contexte de planification

- Le terme « durabilité » remplace le terme « développement durable » dans l'ensemble du document : ex p. 24 : « Avec cette intégration, le contenu initial du PDR a été rendu compatible avec les principes de la **durabilité** ».
- P. 25 : Mise à jour du texte suite à la fusion des communes de Blonay et St. Légier, après l'envoi à l'examen préalable du PDCOM. **\* La fusion de la commune de Blonay-St-Légier est entrée en vigueur le 1er janvier 2022.**
- p. 14. : Ajout du secteur « Entrée de ville Est »
- p. 21. : Ajout du livret correspondant au projet de Plan d'affectation Entrée de ville Est.

### Perspectives socio-démographiques

- La figure 4 p. 31 a été modifiée par l'ajout d'habitants sur la parcelle n°1252 (site de Beauregard). À l'époque de l'élaboration de la carte démographique présentée dans le PDCOM, cette parcelle n'était en effet pas habitée.
- Modification du tableau p. 38 : Ajout du Plan d'affectation Entrée de ville Est, lequel a été isolé du PA Sud. L'entrée de ville Est fera l'objet d'un Plan d'affectation à part entière.

- pp. 38-39 : Mise à jour des données de perspectives démographiques, en fonction du nouveau découpage du territoire communal en 6 secteurs d’affectation (PA Nord-Ouest, PA Sud, PA Nord-Est, PA Vielle-ville, PA Entrée de ville Ouest et PA Entrée de ville Est) et des derniers chiffres disponibles concernant les PA Nord-Ouest et Sud.

## Tissus urbains et programmation

- Modification du texte p. 56 et 57 : « La mise en place d’une charte ou d’un guide à destination des particuliers pour encourager la plantation d’espèces résistantes aux changements climatiques ».

## Mobilité

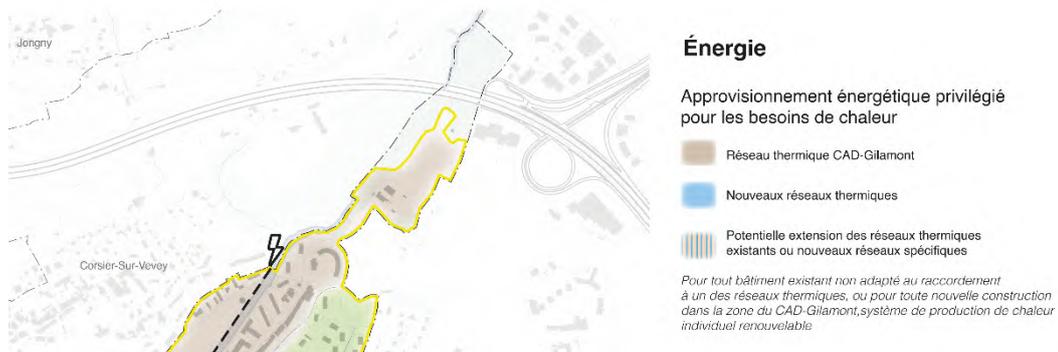
- Modification de la mesure B.3.6 p.84 : « Améliorer les liaisons en transports publics entre Fribourg, Bulle et Vevey, à travers, par exemple, une ligne régionale de bus ou en optimisant les correspondances avec le réseau ferroviaire ».
- Mise à jour de la carte p.75 avec un fond de carte actualisé

## Biodiversité et risques environnementaux

- Ajout à p.115 : « la petite faune terrestre (micromammifères, invertébrés, amphibiens), ... »
- Ajout d’un principe et son sous-principe à p. 121 :  
« Amélioration et développement des lieux propices à la petite faune terrestre par :  
→ Installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers, étang) dans les secteurs favorables  
→ Limitation des obstacles tels que les treillis à petite maille ou les barbelés pour favoriser le déplacement de la petite faune terrestre et ajout lorsque nécessaire de mesures simples permettant de protéger la petite faune (par exemple, mise en place d’échelles à batraciens dans les avaloirs et grilles, abaissement de trottoir, etc.) »
- Modification du sous-principe p. 122 : « Aménagement de jardins potagers et plantages en faveur de la biodiversité en milieu urbain et dans les préaux d’écoles ».
- Ajout d’un sous-principe p. 122 : « Aménagement d’une zone humide favorable aux amphibiens sur les sites de jardins familiaux en pleine terre suffisamment grands (Gilamont ou Petit-Clos) et en collaboration avec les usagers-ère-s locaux ».
- Modification du sous-principe p. 123 : « Limitation des obstacles tels que les treillis à petite maille ou les barbelés pour favoriser le déplacement de la petite faune terrestre et ajout lorsque nécessaire de mesures simples permettant de protéger la petite faune (par exemple, mise en place d’échelles à batraciens dans les avaloirs et grilles, abaissement de trottoir, etc.) »
- Ajout d’un sous-principe p. 123. : « Encadrement de l’empierrement des jardins pour favoriser les surfaces profitables à la biodiversité ».
- Ajout d’une nouvelle mesure D3.4 p.123 : « Mise en place de jardins potagers dans les cours d’écoles à usages collectifs et impliquer les écoles dans le processus ».
- Ajout d’un sous-principe p. 124 : « Prioriser les projets d’espaces publics en fonction de la vulnérabilité des secteurs identifiés par le Plan Climat ».
- Modification du sous-principe p.124 : Mise en place d’une stratégie de planification en matière d’implantation des antennes de téléphonie mobile afin de limiter l’exposition à l’électromagnétisme dans les quartiers principalement résidentiels et les sites scolaires ».

## Energie

- Ajout d’une nouvelle mesure E1.11 p.135 : « **Interdire les éclairages décoratifs des bâtiments** ». Cette mesure était en effet intégrée dans le Plan climat (Mesure E.T.20).
- Modification du principe p. 136 : « Développement ~~d’un~~ de réseaux thermiques ~~CAD~~ à proximité du lac ». Le terme générique de « réseau thermique » est plus adapté que le terme « CAD » (chauffage à distance) qui est plus restrictif et ne s’appliquera pas forcément dans le cas des réseaux thermiques basés sur l’eau du lac.
- Modification d’un sous-principe p. 136 : « Approvisionnement ~~du~~ des réseaux par des énergies renouvelables, principalement par l’eau du lac et des pompes à chaleur ». Le but est d’élargir les sources potentielles d’approvisionnement à toute énergie renouvelable. Il pourrait de plus y avoir plusieurs réseaux.
- Ajout de 2 sous-principes similaires pour les 2 zones concernées par les futurs réseaux thermiques sur l’eau du lac p. 136 : « **Identification et réservation de zones opportunes à proximité du lac pour l’implantation des stations de pompes d’eau du lac (STAP)** ». Des STAP sont en effet nécessaires pour développer ce type de réseaux.
- Modification du principe p. 136 : « ~~Sur tout le territoire,~~ pour tout bâtiment existant non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques, ou pour toute nouvelle construction **dans la zone du CAD-Gilamont**, incitation à l’installation de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables ». Il s’agit en effet de limiter l’accès aux raccordements des nouvelles constructions uniquement sur la zone du CAD-Gilamont (CAD haute température) afin de réserver la puissance/énergie aux bâtiments qui n’auront pas la possibilité de disposer d’un système de production de chaleur individuelle renouvelable. En revanche, les nouvelles constructions sur les zones des réseaux thermiques basé sur l’eau du lac seront particulièrement adaptées au raccordement à ces réseaux basse/moyenne température. Le principe selon lequel tout bâtiment non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques doit être incité à produire sa chaleur par un système individuel renouvelable est maintenu sur tout le territoire. Le texte de la carte p. 139 a été adapté en conséquence.
- Ajout d’une nouvelle mesure E3.13 p.137 : « **Étudier l’opportunité des projets de récupération de chaleur des parkings souterrains** » suite à la consultation publique.
- Élargissement de la zone du « Réseau thermique CAD-Gilamont » sur la zone des Toveyres afin de disposer d’espace potentiel pour la réalisation du sous-principe p. 136 « Implantation de nouvelles centrales de production de chaleur à partir de ressources renouvelables afin d’augmenter la capacité du réseau sur le long terme » (voir extrait de la carte de synthèse ci-dessous). La zone du CAD-Gilamont a également été adaptée dans la zone de la gare CFF afin de correspondre exactement à la zone officielle de déploiement de ce réseau.



# PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

VEVEY <  
DEMAIN

CONSULTATION PUBLIQUE  
DU 31 MAI AU 31 JUILLET 2023



SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



# CONTEXTE

## UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, C'EST QUOI?

Un Plan directeur communal (PDCom) est un document de planification qui expose les **intentions d'une ville pour organiser et développer le territoire communal**. Il s'adresse à la population et il est **contraignant pour les autorités publiques (ville et canton)**. Les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre (art 16 LATC).

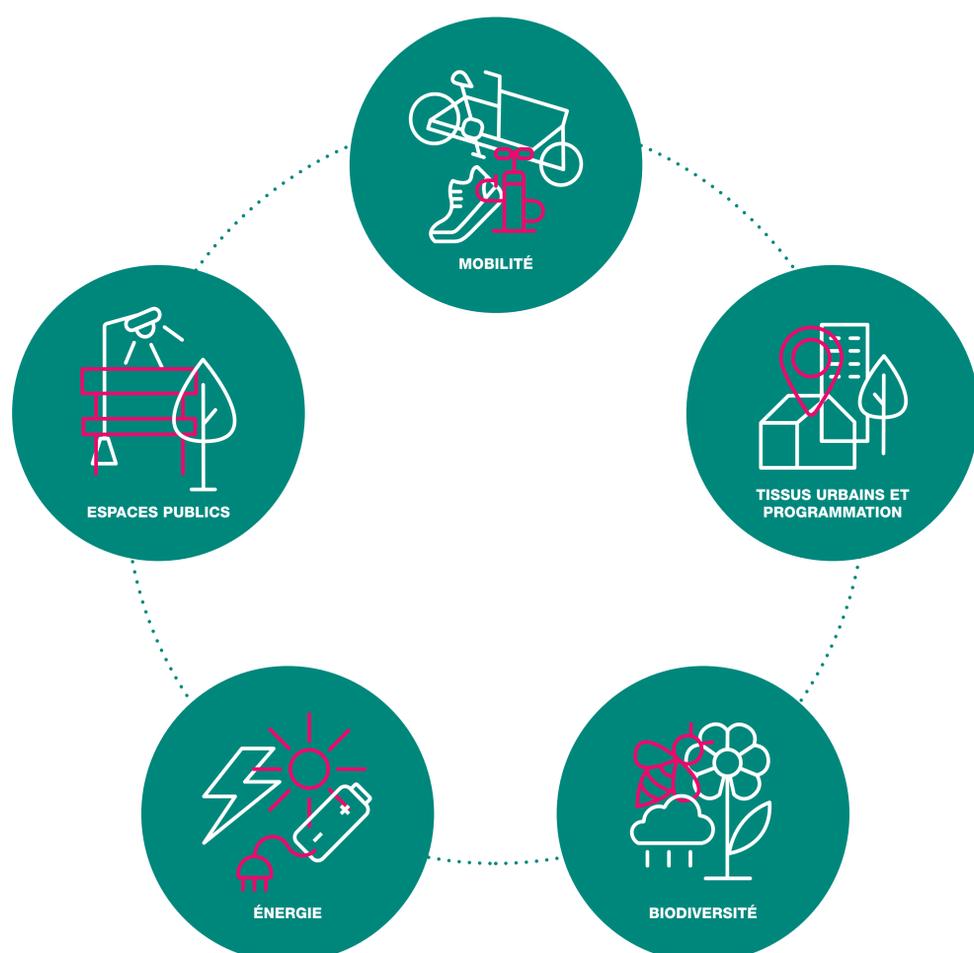
Le Plan directeur communal veveysan date de **1997**. Une révision s'avère nécessaire afin de proposer une stratégie d'aménagement du territoire basée sur une vision globale actualisée et coordonnée sur tout le territoire communal. Le PDCom définit des objectifs, des principes d'aménagement et précise les mesures à mettre en œuvre à travers des **planifications communales** et les projets urbanistiques à venir.

### LES AXES THÉMATIQUES

Le Plan directeur communal permet de coordonner l'ensemble des activités qui ont des effets sur le territoire. Il est organisé selon cinq axes thématiques:

- LA MOBILITÉ
- LES TISSUS URBAINS ET LA PROGRAMMATION
- LA BIODIVERSITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
- L'ÉNERGIE
- LES ESPACES PUBLICS

Ces axes fonctionnent en synergie les uns avec les autres. L'exposition que vous allez découvrir sur la place du Marché présente les missions que la Municipalité s'engage à poursuivre pour permettre une bonne qualité de vie, en considérant la ville comme un ensemble cohérent.



---

Le PDCom est réalisé en partant d'une étude fine du territoire veveysan, pour chacun des cinq axes thématiques. Il prend en compte les **perspectives d'évolution socio-démographiques** sur l'ensemble de la commune, jusqu'en 2036. Il intègre également plusieurs sujets d'actualité pour la ville de Vevey, notamment la problématique des **besoins en équipements scolaires et parascolaires et la politique de l'habitat**. Il existe d'autres documents directeurs, par exemple :

- 📄 Le Plan climat
- 📄 Le Plan directeur des mobilités douces
- 📄 La Planification énergétique territoriale

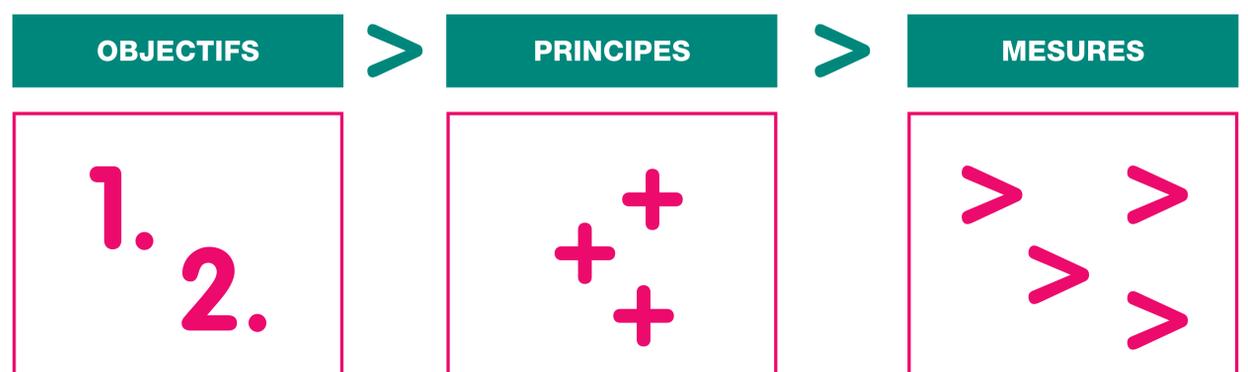
Le PDCom pose les bases stratégiques pour la révision du Plan général d'affectation (PGA), qui sera faite par secteurs à Vevey. Ce dernier organise le mode d'utilisation du sol en définissant des règles de construction par zones. Contrairement au PDCom, le PGA est contraignant pour les tiers (les propriétaires privés).

Aujourd'hui, le PDCom est mis en consultation publique. Pendant cette période d'une durée de deux mois, une exposition présente et synthétise le contenu de ce document directeur. Les citoyennes et les citoyens sont invités à découvrir les objectifs généraux et les mesures de mise en œuvre.

---

#### CLÉ DE LECTURE DU PDCom

Chaque axe thématique est structuré en trois parties : Les **objectifs** indiquent les orientations principales à poursuivre, les **principes** précisent les objectifs et les **mesures** constituent des actions à mettre en œuvre à court ou moyen terme.



# MOBILITÉ

VEVEY <  
DEMAIN



PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



ville d'images

# ÉTAT DES LIEUX

Le Plan directeur communal (PDCom) s'insère dans une optique de **transition en matière de gestion des mobilités**. La notion de qualité de vie urbaine passe aujourd'hui par le rééquilibrage des différents flux de mobilité et le **développement indispensable des réseaux piétonniers et cyclables**, plus généralement de la mobilité dite douce ou active. L'ambition du PDCom est de renforcer le réseau des mobilités douces afin de **réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les courtes distances**. Ces fondements directeurs font écho au Plan climat, qui établit dans son plan d'action des mesures vouées à respecter la **baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

## LES PARTS MODALES

Plusieurs moyens de transport peuvent être employés **pour parcourir une distance d'un point A à un point B**. La proportion d'un déplacement réalisé par un mode de transport par rapport à tous les déplacements est dite part modale. Les parts modales actuelles calculées sur l'ensemble de la ville de Vevey sont basées sur le microrecensement mobilité et transport (MRMT) du Canton de Vaud de 2015 pour les centres principaux et sur le relevé structural de 2014 à 2018 sur les flux de pendulaires. Les parts modales pour l'ensemble des résident·e·s et visiteur·euse·s de la commune de Vevey sont estimées comme suit:

### En distances parcourues

**5-10% de mobilité active (5% à pied et 2% en vélo)**

**35% en transport public (TP)**

**55-60% en transport individuel motorisé (TIM)**

### À PIED / À VÉLO

Le territoire veveysan est propice aux mobilités actives, la marche et le vélo, grâce à son tissu urbain dense. Toutefois, les barrières physiques du territoire (rivières, réseau ferré, topographie) freinent ce type de déplacements. Le nombre d'utilisatrices et utilisateurs du vélo étant en nette augmentation, **le réseau cyclable devra être redéfini tout comme l'offre de dispositifs de parcage pour vélos**.

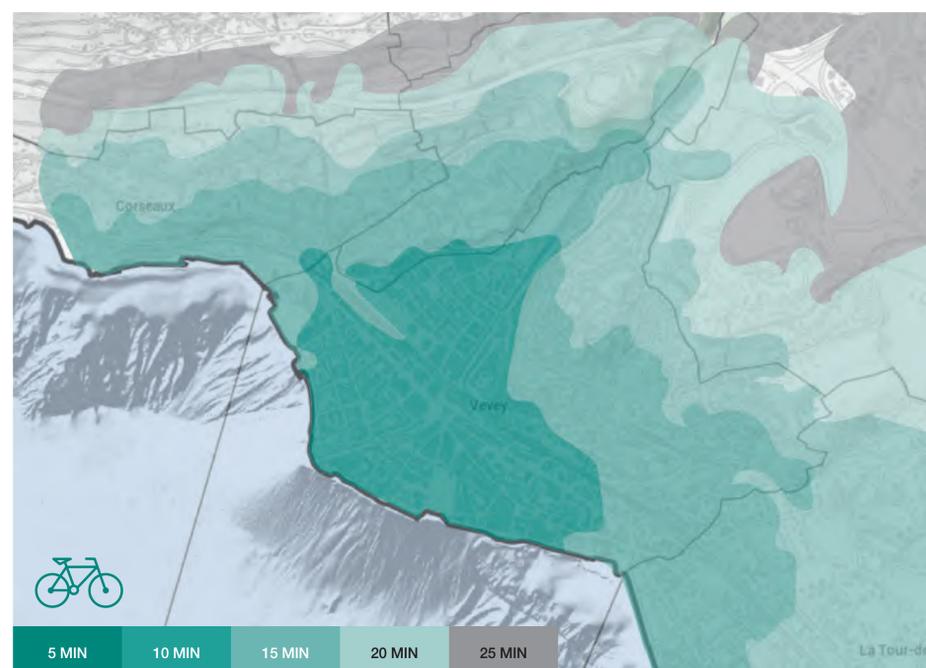
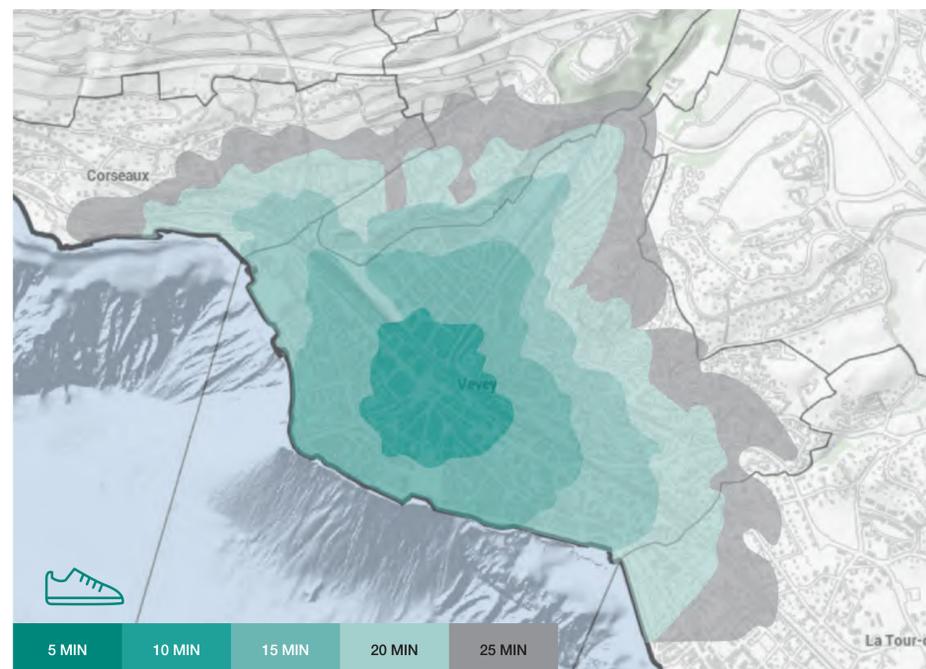
### EN TRANSPORTS PUBLICS

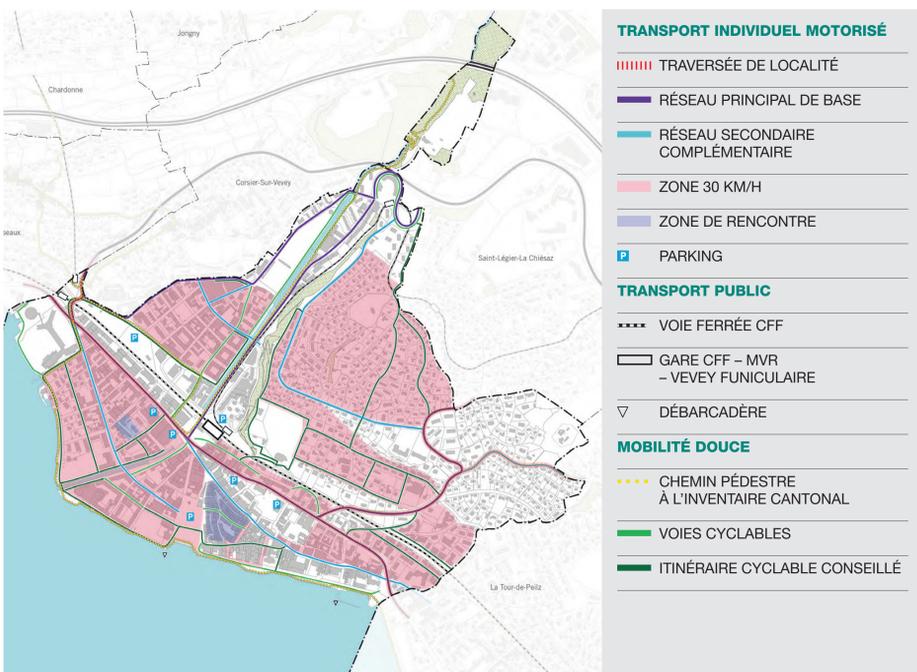
La commune dispose d'une très **bonne offre en transports publics, organisés en un réseau bien structuré**. La gare de Vevey joue le rôle de nœud d'échange indispensable pour la ville de Vevey et les communes voisines, permettant des **transferts de modes de transport**. Vevey dispose de liaisons ferroviaires interrégionales mais aussi de **lignes de bus secondaires** assurant des liaisons plus locales.

### EN VOITURE

Le trafic individuel motorisé représente une part importante des déplacements sur la commune. Néanmoins, les statistiques cantonales de 2006 à 2021 indiquent que la possession de la voiture individuelle est en légère diminution chez les habitantes et habitants de la commune de Vevey. Dans certains secteurs, le stationnement public est parfois saturé, mais de la disponibilité existe simultanément ailleurs sur la commune. La proximité des axes de transit aux quartiers d'habitation et au centre historique engendre des nuisances et des engorgements des rues.

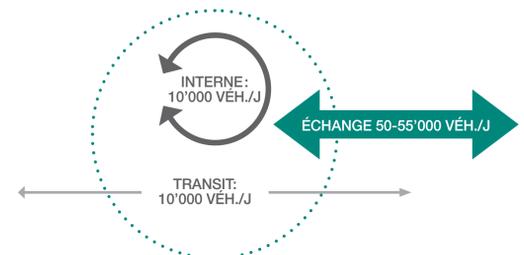
CARTES ISOCHRONES INDICANT LES TEMPS DE DÉPLACEMENT À PIED OU À VÉLO DEPUIS LA GARE DE VEVEY





### LA STRUCTURE DU RÉSEAU DE TRAFIC À VEVEY

La structure du réseau principal dédié aux transports individuels motorisés (TIM) sur la commune est caractérisée par une part majoritaire de **trafic en échange** avec la ville (50-55'000 véh/j, soit 70-75% du trafic sur Vevey). La quantité de **trafic en transit** sur la RC 780 et l'avenue de Blonay est relativement faible (environ 10'000 véh/j). Le **trafic interne** et le **trafic en échange** avec la ville (soit 60-65'000 véh/j au total) correspondent au flux de déplacements pour lequel les autorités communales ont le plus de marge de manœuvre. À l'inverse, pour le **trafic de transit**, les autorités veveysannes n'ont aucune mainmise ni à l'origine ni à la destination du déplacement, mais elles peuvent prendre des mesures dissuasives pour reporter une part du trafic sur l'autoroute.

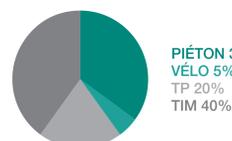


### PERSPECTIVES DE LA MOBILITÉ

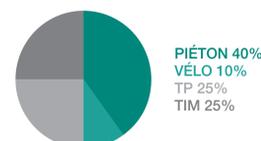
Les nouveaux habitant-e-s et les emplois estimés jusqu'en 2036 généreront des déplacements quotidiens supplémentaires. **L'augmentation du trafic motorisé serait de +20%** si aucune adaptation des habitudes de mobilité n'est faite. Une telle augmentation, bien que diffuse sur l'ensemble du territoire, pourrait engendrer une **saturation de certains carrefours actuellement en limite de capacité** aux heures de pointe, notamment le long de la RC 780, le giratoire de la gare ou le giratoire de Bergère.

L'objectif du **Plan directeur cantonal** est de **diminuer fortement la part modale des transports individuels motorisés en distances parcourues**, en passant de 72% en 2012 à 65% en 2025 et à 50% en 2050. Toutefois, les objectifs climatiques nationaux rappellent que des restrictions plus importantes doivent être mises en place pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050. Dorénavant, il est nécessaire d'accorder une **plus grande attention à la petite dimension, celle de la rue et de son aménagement**. À l'horizon 15 ans, l'objectif est de faire diminuer le trafic routier généré par la commune d'environ 30% malgré l'augmentation de la population et la création d'emplois.

PARTS MODALES ACTUELLES EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS



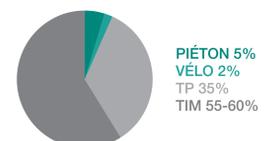
PARTS MODALES 2036 EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS



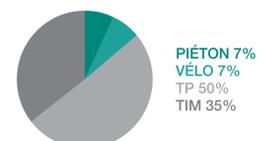
PARTS MODALES 2050 EN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS



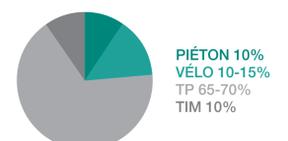
PARTS MODALES ACTUELLES EN DISTANCES PARCOURUES



PARTS MODALES 2036 EN DISTANCES PARCOURUES



PARTS MODALES 2050 EN DISTANCES PARCOURUES



# OBJECTIFS 5 POINTS CONCRETS

Pour répondre aux enjeux de la ville de demain, un **changement de paradigme** est nécessaire. Si, auparavant, les grands projets urbanistiques se basaient sur une approche de «**dimensionnement par la demande**» et donc sur l'adaptation du domaine public aux besoins du trafic, aujourd'hui, le changement passe par un «**dimensionnement par l'offre**». Les objectifs énoncés par le PDCom invitent à **repenser le territoire en orientant le trafic motorisé sur les plus grands axes et vers du stationnement en périphérie**. Les rues pacifiées seront dédiées aux mobilités actives, la qualité de vie ainsi que le développement de la biodiversité seront prioritaires.

**1.** Renforcer les mobilités actives en améliorant la qualité des axes structurants

**2.** Tendre vers un niveau de service de qualité optimale pour les transports publics urbains

**3.** Organiser et conditionner le trafic individuel motorisé, en le concentrant sur des axes structurants adaptés

**4.** Maitriser l'offre en stationnement public et privé  
Proposer une offre en stationnement alternative aux places de parc sur voirie, en créant une offre en périphérie des quartiers

**5.** Affirmer le rôle clé du secteur gare comme pôle de mobilité structurant

## LA GARE COMME PÔLE INTERMODAL STRATÉGIQUE

La gare de Vevey occupe une position centrale et un rôle stratégique, en tant que **pôle d'échange qui assure les transbordement de modes de transport**. L'aménagement actuel de la gare reste très routier et ne permet pas le bon développement des flux de modes actifs (mobilité piétonne et cyclable) sur l'ensemble du territoire. Le secteur autour de la gare du funiculaire est également un pôle d'échange de modes de transport nécessitant un réaménagement.



# PRINCIPES

Afin de privilégier une **mobilité de proximité** et inviter à utiliser les modes de déplacement les moins générateurs de gaz à effet de serre, il est indispensable de **réaménager les axes de déplacement**, en rendant les trajets plus fluides. Sur la base des objectifs énoncés par le PDCom, **des principes précisent chaque objectif** et les développent sous plusieurs angles.



- + Connexion des cheminements entre les quartiers
- + Sécurisation des itinéraires de mobilité active pour tout-e-s
- + Garantie du confort pour les usagères et usagers des transports publics
- + Encouragement des services de livraison à vélo à domicile
- + Garantie d'alternatives à la voiture individuelle pour des usages ponctuels
- + Facilitation des transbordements entre les différents réseaux de transport



**20'000**

NOMBRE DE VÉHICULES  
TRAVERSANT CHAQUE  
JOUR LA RC 780

**20%**

PART DU  
STATIONNEMENT  
PUBLIC SUR VOIRIE

**2030**

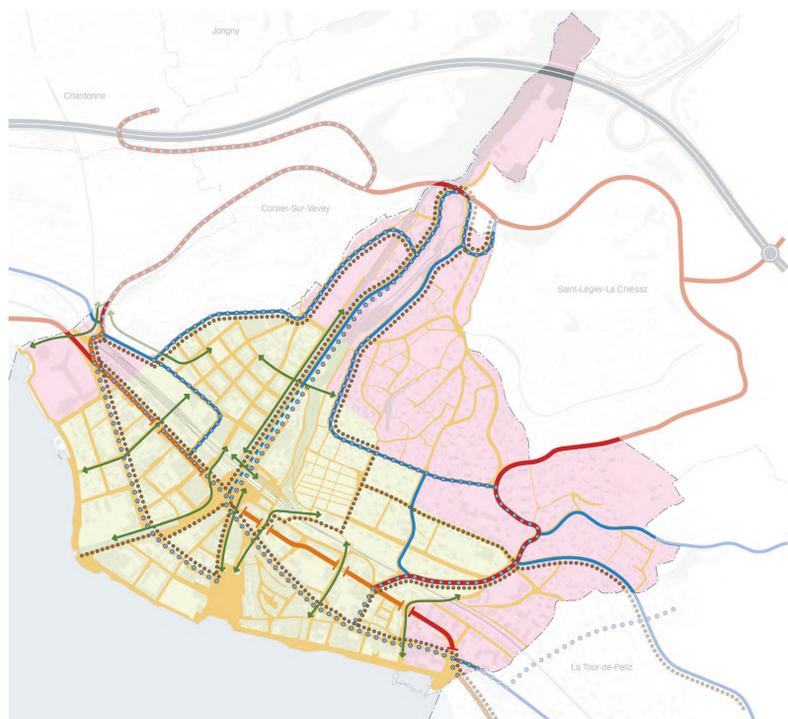
RÉDUCTION DES GAZ  
À EFFET DE SERRE  
DE 50 À 60%  
(PLAN CLIMAT VAUDOIS)

# MESURES POUR L'AVENIR

Les objectifs et principes directeurs posent les bases générales permettant de coordonner des mesures opérationnelles, qui seront concrétisées par des études directrices, des Plans d'affectation et des projets d'aménagements urbains.

## PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS, ON DISTINGUE :

- > Mettre en place une offre en stationnement vélo suffisante, notamment aux interfaces de transport public et en proximité des autres pôles générateurs (place du Marché, théâtres, etc.)
- > Promouvoir la mise en place d'un réseau de mobilités actives intercommunal au sein du projet d'agglomération Rivelac
- > Optimiser l'usage du stationnement privé et mieux localiser le stationnement public
- > Développer le parc de vélo spéciaux / électriques (vélo-cargo etc.) en libre-service
- > Encourager le partage de voitures entre habitant·e·s à travers une application ou service dédié
- > Développer un microHUB général de livraison à vélo au sein de la commune



### CATÉGORISATION DU RÉSEAU DE MOBILITÉ

- ESPACE APAISÉ DE DESSERTE FAVORISANT LES MODES ACTIFS
- AXE MULTIMODAL DE DISTRIBUTION
- AXE PRINCIPAL MODÉRÉ EN TRAVERSÉE DE ZONE DENSE
- AXE À ORIENTATION TRAFIC
- LIAISON PIÉTONNE SÛRE CONNECTANT DES ESPACES PUBLICS ET OFFRANT DE LA PERMÉABILITÉ
- AXE VÉLO STRUCTURANT
- AXE BUS STRUCTURANT
- AXE MODAL DE DISTRIBUTION POUVANT ÊTRE COUPÉ AU TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ
- AUTOROUTE

### STATIONNEMENT TAUX DE SATISFACTION DE LA NORME VSS POUR L'OFFRE EN STATIONNEMENT :

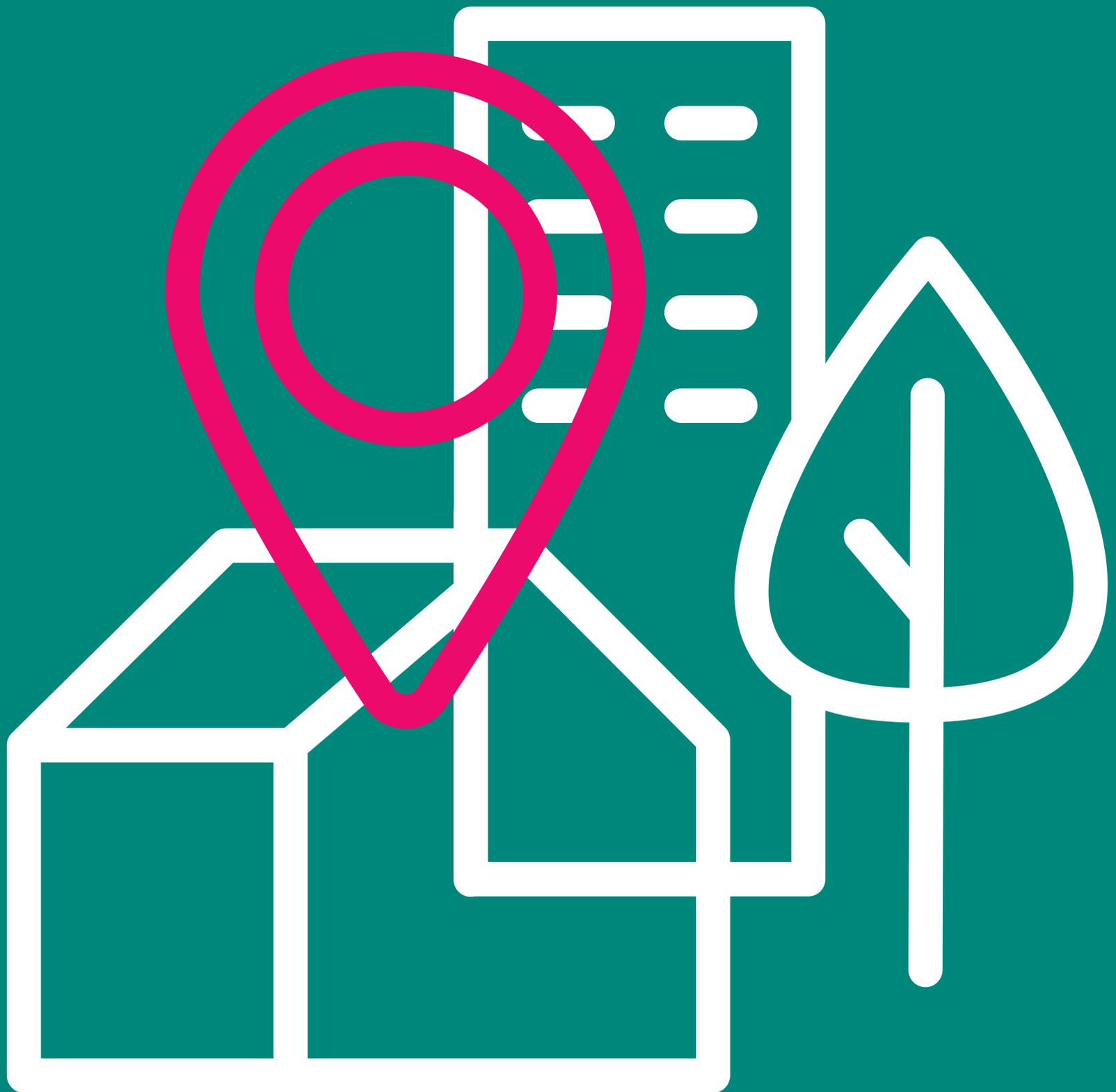
- LOGEMENTS 0 À 20%  
- EMPLOIS 0 À 10%
- LOGEMENTS 10 À 30%  
- EMPLOIS 0 À 10%

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



# TISSUS URBAINS ET PROGRAMMATION

VEVEY <  
DEMAIN



PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

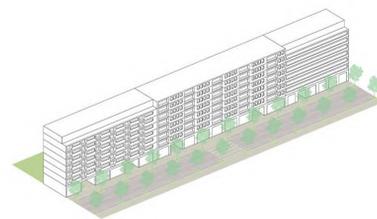
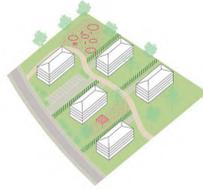
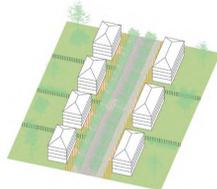
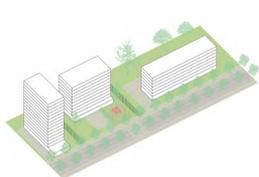
SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDEOS DU PDCOM



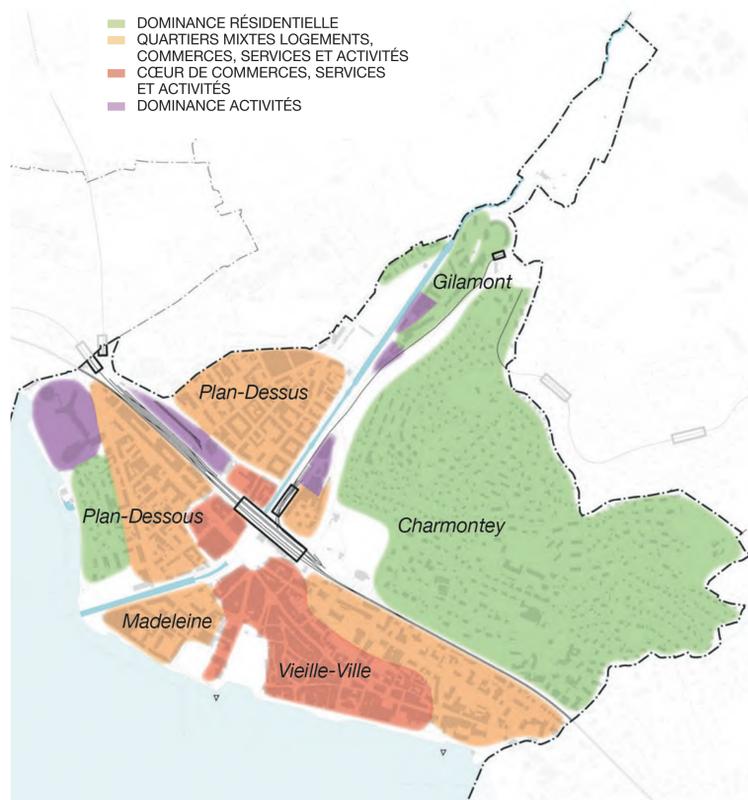
# ÉTAT DES LIEUX

Le territoire veveysan est constitué de quartiers aux **typologies différentes** définies par les caractéristiques des bâtiments et la distribution des activités et services. Si certains quartiers présentent une **grande mixité d'activités**, d'autres affirment une plus grande «**tranquillité résidentielle**», accentuée par des jardins privatifs et des petits regroupements de services et commerces. L'enjeu pour le PDCom n'est pas d'uniformiser sur le territoire la répartition des emplois, des services et des équipements, mais de **valoriser la complémentarité des programmes proposés dans les quartiers**. Il s'agit de soigner cette variété qui permet l'affirmation d'**ambiances urbaines uniques**, tout en assurant un niveau d'équipement et de services suffisant.

DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE TISSUS ET POSSIBILITÉS DE RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET SERVICES



- DOMINANCE RÉSIDENTIELLE
- QUARTIERS MIXTES LOGEMENTS, COMMERCES, SERVICES ET ACTIVITÉS
- ŒUR DE COMMERCES, SERVICES ET ACTIVITÉS
- DOMINANCE ACTIVITÉS



## TISSUS URBAINS

En ville, on différencie les familles de formes urbaines par leurs caractéristiques spatiales variées. Les hauteurs, le rythme des façades, la forme des toitures, tout comme les espaces ouverts et leur relation à la rue, définissent des ambiances urbaines particulières. Les « mailles » du tissu urbain prennent différentes formes, en fonction également des aspects du terrain et des éléments qui les entourent.



## PROGRAMMATION

Le programme d'un bâtiment ou d'un quartier est défini par l'ensemble des activités qui s'y installent. A Vevey, on distingue :

- **Vieille-Ville et secteur gare**  
Concentration de commerces, services et équipements
- **Charmontey**  
Secteur à vocation résidentielle
- **Plan-Dessus et Plan-Dessous**  
Commerces de proximité, places et maisons de quartiers

Un état des lieux a été mené sur le territoire de Vevey, afin de repérer les différentes familles de tissus urbains. Le PDCom énonce des pistes pour garantir une densification de l'espace construit tout en préservant la qualité des espaces ouverts, des relations aux rues et de la variété architecturale.



### TISSU CONTIGU - VIEILLE VILLE ET FAUBOURGS

Ensemble bâti dense, constitué du noyau historique ceint par les anciens faubourgs. Rez-de-chaussée en arcade, dédiés à des activités commerciales et de services.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 3 OU R + 4

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
DÉMOLITION / RECONSTRUCTION OU SURÉLEVATION  
DENSIFICATION DES DENTS CREUSES



### GRANDS IMMEUBLES NON CONTIGUS

Grande variété de relations à la rue et de types d'espaces privés ouverts. Espaces ouverts végétalisés et plus ou moins forte mixité programmatique.

GABARITS BÂTIS MOYENS JUSQU'À R + 14

TOITURE PLATE / À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
RÉNOVATION / ÉPAISSISSEMENT DE LA FAÇADE  
REQUALIFICATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE



### ÎLOTS COMPOSITES

Structure en damier typique du quartier de Plan-Dessus. Bâti-ments alignés sur rue, ensemble bâti harmonieux mais expression architecturale moderne uniforme.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 4 + ATTIQUE

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
SURÉLEVATION OU DÉMOLITION / RECONSTRUCTION /  
REQUALIFICATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIFS  
ET DES ESPACES OUVERTS



### VILLAS URBAINES

Structures bâties restreintes, espaces ouverts privatifs généreux. Tissu bâti d'ensemble globalement aéré et verdoyant. Quartiers majoritairement résidentiels.

GABARITS BÂTIS MOYENS R+2

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
VARIÉS, EN FONCTION DES CONFIGURATIONS DES  
PARCELLES ET DES FORMES BÂTIES EXISTANTES



### GRANDS IMMEUBLES CONTIGUS

Barres d'immeubles très denses, alignées le long des avenues structurantes (av. Gilamont et av. G. Guisan). Rez-de-chaussée principalement actifs, rapport direct avec la rue.

GABARITS BÂTIS MOYENS JUSQU'À R + 7

TOITURE PLATE

POTENTIEL DE DENSIFICATION A PRIORI NON DENSIFIABLE



### TISSU D'ACTIVITÉS

Peu de secteurs encore dévolus aux activités secondaires. Subsistent des poches industrielles dans le quartier de Plan-Dessus.

GABARITS BÂTIS MOYENS PAS DE CONSTANTES

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
ÉVOLUTION DES SECTEURS INDUSTRIELS VERS DES  
SOLUTIONS BÂTIES DENSES ET UNE MIXITÉ DE PROGRAMMES



### ENSEMBLE D'IMMEUBLES PAYSAGERS

Ensembles d'immeubles entourés d'espaces ouverts généreux de type parc. Répétition d'un même modèle d'immeuble. Entrées d'immeubles sans dialogue direct avec la rue.

GABARITS BÂTIS MOYENS R + 2 À R + 4

TOITURE À PANS

POTENTIEL DE DENSIFICATION À EXAMINER AU CAS PAR CAS



### VILLAS DANS LA PENTE

Constitué de villas simples ou groupées dans la pente, ce tissu bâti est caractérisé par de généreux jardins en terrasses à grande valeur paysagère.

GABARITS BÂTIS MOYENS R+1+COMBLES

POTENTIEL DE DENSIFICATION  
AU VU DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE CES SECTEURS,  
LA DENSIFICATION SERA PLUTÔT LÉGÈRE

# OBJECTIFS

## 4 POINTS

## CONCRETS

L'enjeu pour le PDCom est de valoriser la complémentarité des quartiers, tout en assurant un niveau d'équipements et de services suffisant sur tout le territoire. Il s'agit de :

- 1.** Renforcer l'identité morphologique et paysagère des quartiers et cadrer leur évolution dans le temps
- 2.** Viser une répartition programmatique équilibrée, par une bonne redistribution des secteurs secondaires et tertiaires sur le territoire
- 3.** Garantir un niveau d'infrastructures éducatives, sportives et culturelles adapté à l'évolution des besoins
- 4.** Favoriser un habitat accessible à toutes et tous

### ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

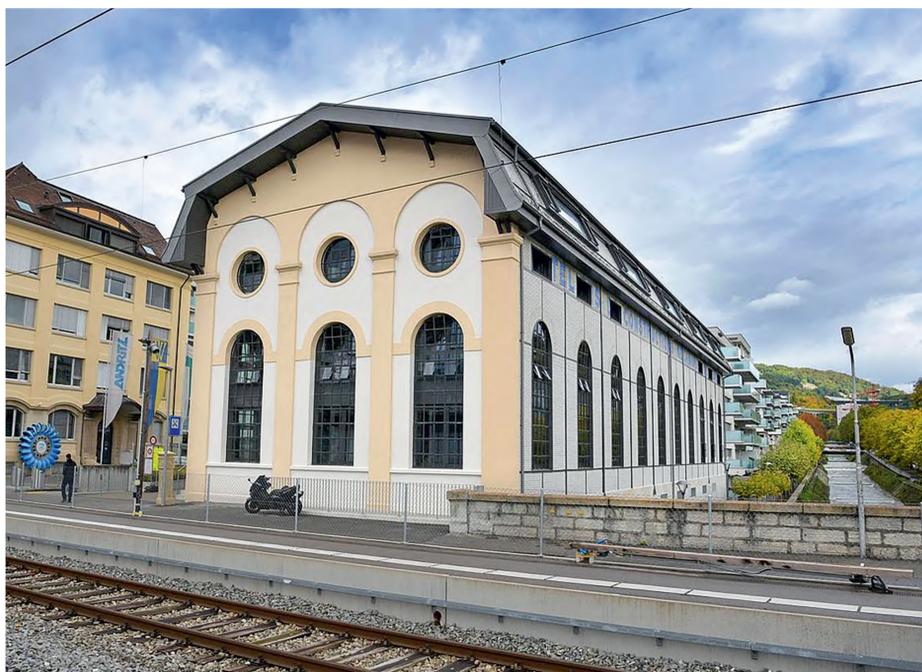
Tandis que Vevey se densifie, les établissements scolaires de la commune font face à un phénomène de saturation et peinent à répondre adéquatement aux besoins de la population. Ils fonctionnent en flux tendu et les élèves sont soumis à une **forte mobilité entre les sites scolaires**. Cette saturation prend racine à la fois dans la croissance de la population et dans l'évolution des méthodes pédagogiques. **Environ 550 jeunes (5-14 ans) pourraient arriver sur la commune à l'horizon 2032** selon Stat Vaud. 50 salles supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir ce besoin. Cette prospective a servi de base à l'élaboration de la **stratégie scolaire communale**.

### ÉTABLISSEMENTS PRÉSCOLAIRES

Afin de **faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle** et de réduire le temps d'attente pour l'obtention d'une place de crèche (entre 12 et 18 mois en 2022), il revient à la collectivité d'augmenter le taux de couverture en créant de **nouvelles places préscolaires**, respectivement de nouvelles structures d'accueil.



# PRINCIPES



## UN PATRIMOINE BÂTI RICHE

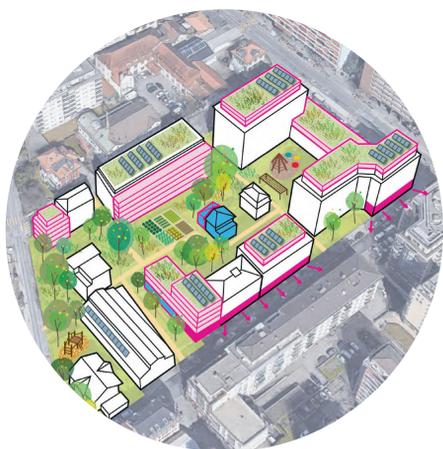
La ville de Vevey possède un riche patrimoine architectural datant du bas Moyen-Âge jusqu'à l'ère industrielle et au-delà. En particulier dans le secteur de la Vieille-ville, de nombreux bâtiments sont classés, inscrits à l'inventaire ou notés au recensement architectural cantonal. Ces édifices contribuent à façonner l'identité de la ville.

## LE RECENSEMENT ARCHITECTURAL COMMUNAL

Le recensement architectural cantonal note les bâtiments dignes d'intérêt de 1 (monument ou objet d'intérêt national) à 7 (objet dérangeant le site). Seules les mesures de protection pour les monuments classés historiques ou inscrits à l'inventaire cantonal en note 1 et 2 sont contraignantes. Afin de préserver ce patrimoine historique et identitaire, la Ville de Vevey a donc entrepris un classement communal de tous les bâtiments à valeur patrimoniale et des jardins historiques sur l'ensemble du territoire. Ce recensement est basé sur divers inventaires (ISOS et ICOMOS) et sur une analyse fine effectuée par les services communaux. Le recensement architectural communal constitue une donnée de base pour les plans d'affectation et par conséquent dans le calcul du potentiel d'accueil de la commune. Il permet d'assurer un équilibre entre la préservation des ambiances existantes par le maintien de certains bâtiments emblématiques et l'évolution de ces ambiances par la mutation du tissu bâti dans certains quartiers.



- + Mise en valeur des témoins de l'histoire des quartiers
- + Protection des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt
- + Aménagement attractif des espaces ouverts privés d'usage collectif
- + Répartition des activités secondaires à maintenir dans le centre urbain
- + Développement des polarités de services dans les quartiers résidentiels
- + Facilitation des projets de diffusion et de création culturelle
- + Promotion des coopératives au sein des quartiers



14

SALLES DE SPORT  
INTÉRIEURES RÉPARTIES  
DANS LA COMMUNE

200

ENFANTS DE LA TRANCHE  
D'ÂGE 0-4 ANS EN PLUS  
D'ICI 2036

196

SALLES D'ENSEIGNEMENT  
SUR L'ENSEMBLE  
DE VEVEY

# MESURES POUR L'AVENIR

L'enjeu pour le développement de la ville de demain consiste à donner les grandes directions de l'évolution de ses quartiers.

## VIEILLE-VILLE

Cœur emblématique qui comprend également le quartier de la gare, ce secteur concentre les activités tertiaires et des équipements publics et culturels. Le PDCom vise à conforter ce cœur urbain par le maintien d'une forte mixité programmatique, allant de pair avec l'animation et la mise en valeur des espaces publics.

## QUARTIERS DE PLAN-DESSUS, PLAN-DESSOUS, GILAMONT ET BOSQUETS

Ces quartiers visent une mixité d'activités et services, qui se concrétise par l'activation régulière des rez-de-chaussée par des activités variées. L'objectif est également le maintien de petites surfaces pour les besoins du commerce local.

## QUARTIER DE CHARMONTEY

Dans ces secteurs composés de villas, maintenir une atmosphère calme et réservée et des polarités de quartier permettant un accès à des services et commerces d'usage quotidien. Une densification autour des Avenues semble opportune.

PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE TISSUS URBAINS ET PROGRAMMATION, ON DISTINGUE :



Réaliser un relevé du patrimoine bâti sur l'entier du territoire communal avec des objectifs de sauvegarde



Établir une étude sur la « Politique de l'habitat »



Etablir une image directrice pour orienter le développement de plans d'affectation privés dans les périmètres « Entrée de ville est » et « Entrée de ville ouest »



Etablir un règlement sur l'utilisation temporaire d'espaces vacants et faciliter la mise en relation entre les espaces et les porteurs de projets culturels



Lancer une étude multicritère permettant de définir les sites stratégiques préférentiels pour l'accueil des besoins scolaires, parascolaires et sportifs

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCom



# BIODIVERSITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

VEVEY <  
DEMAIN



PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

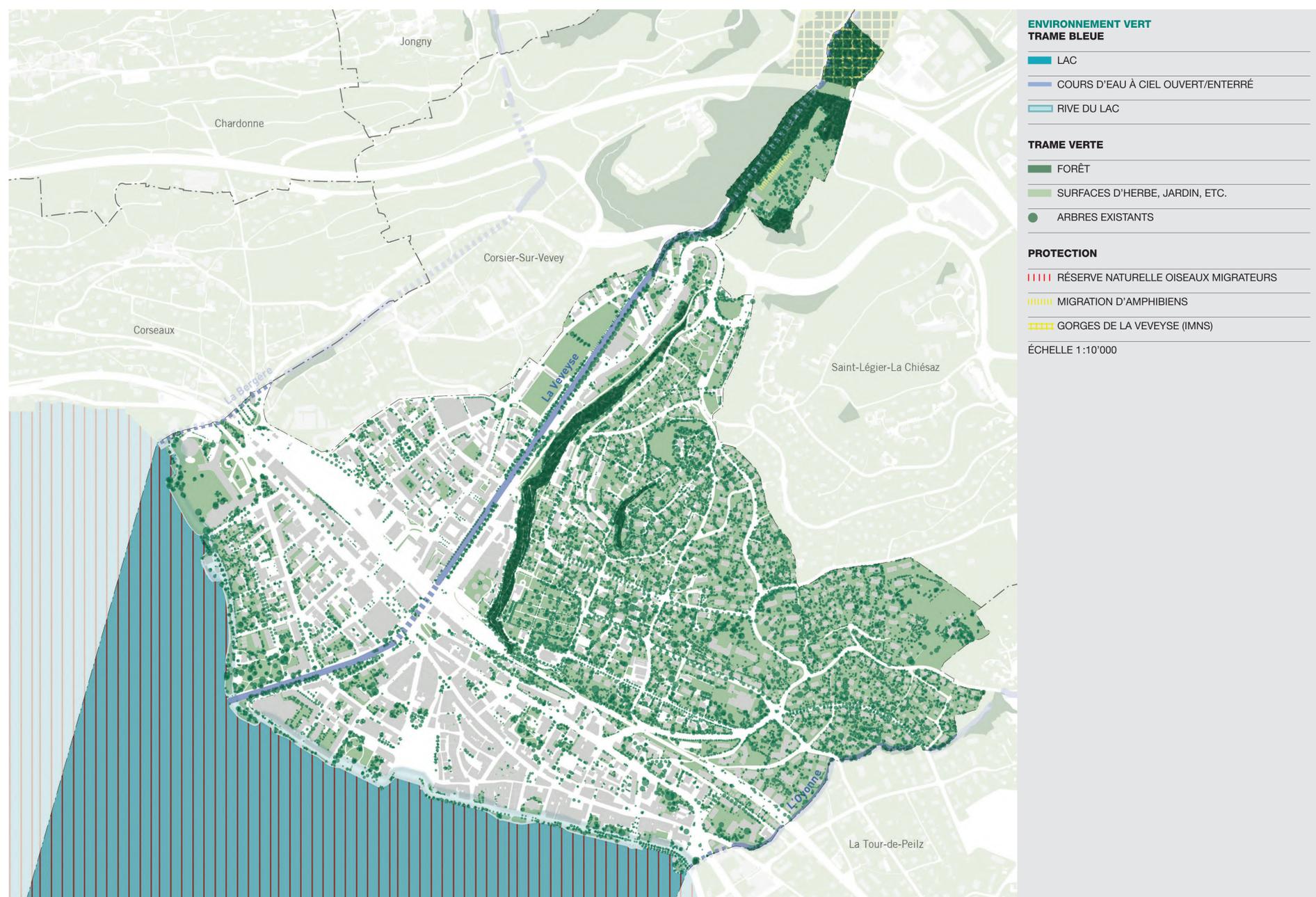
SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



ville d'images

# ÉTAT DES LIEUX

Les changements climatiques entraînent des **épisodes caniculaires de plus en plus fréquents** et appellent de nouvelles manières de planifier la ville, en trouvant des solutions pour réguler les températures. La nature en ville est aujourd'hui un sujet central dans les réflexions urbanistiques à Vevey. Si la commune peut mettre en œuvre un **grand nombre de mesures dans le cadre des projets d'espace public**, pour l'espace privé il s'agit d'impliquer davantage les propriétaires, les habitantes et habitants afin qu'ils contribuent volontairement à des actions favorables au développement des **trames verte et bleue** en ville. Le territoire veveysan est également concerné par plusieurs **sources de nuisances**, en particulier sonores, et il est exposé à des **dangers environnementaux naturels et technologiques** qui doivent être anticipés par des mesures visant à protéger la population.



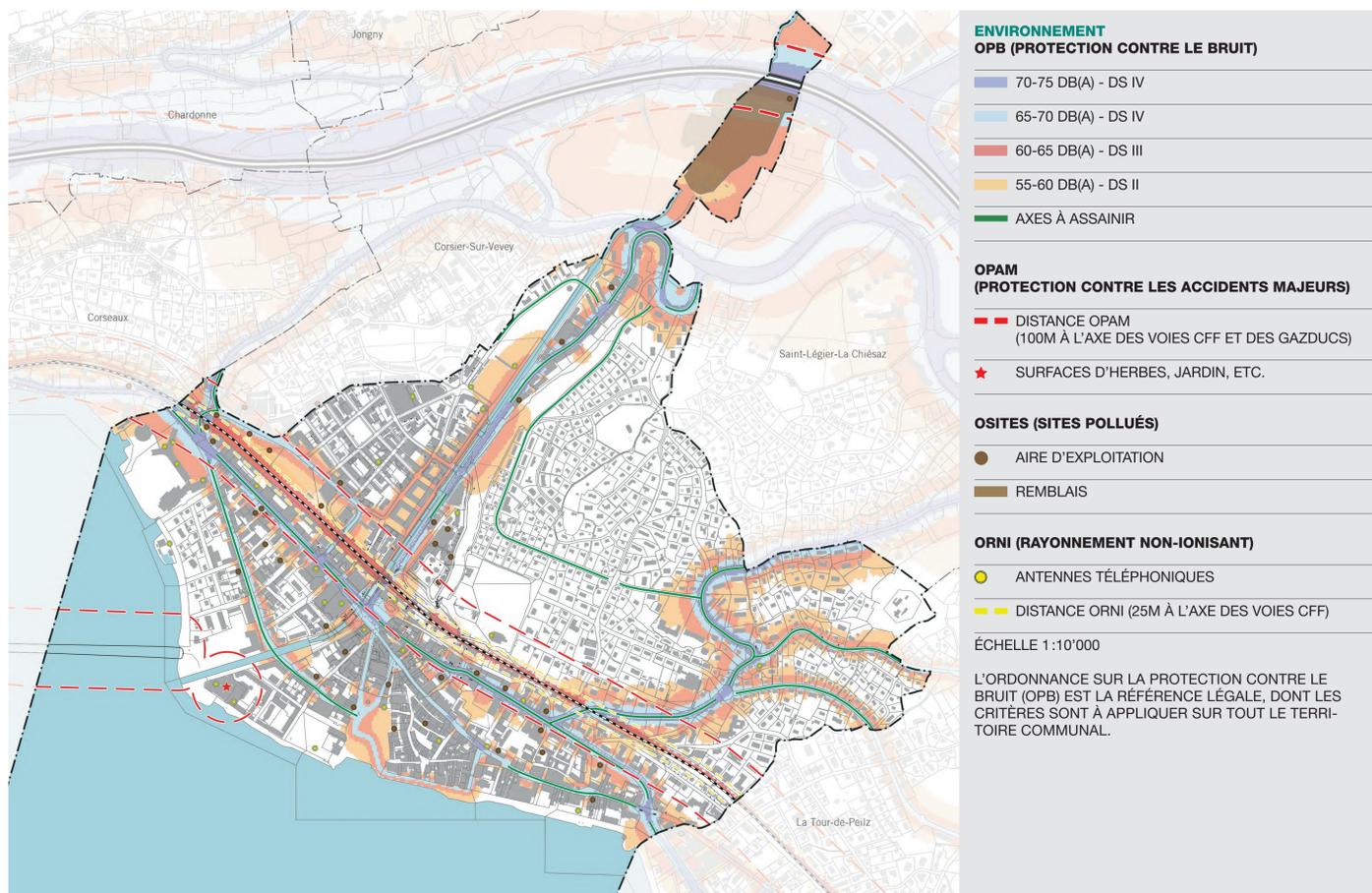
## NUISANCES SONORES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER

À Vevey les principales sources de nuisances sonores sont liées au trafic routier et au bruit ferroviaire. La réduction de ces nuisances contribue à la préservation de la biodiversité en ville. Pour réduire les bruits urbains, le PDCOM privilégie des interventions à la source : assainissement des axes routiers à forte charge de trafic, diminution de la vitesse sur certains axes. Des mesures de protection contre le bruit à l'échelle des bâtiments passent par leur isolation et une meilleure orientation des ouvertures.

## GESTION DES DANGERS NATURELS

La protection de la population et des biens contre les dangers, qu'ils soient naturels ou technologiques, est une obligation légale et une priorité pour la ville. Pour les dangers naturels, les différents aléas (inondation, glissement de terrain, éboulement, lave torrentielle, etc.) ont été cartographiés et sont intégrés dans le PDCOM. Au sujet des risques technologiques, le territoire veveysan est concerné par plusieurs installations à risque selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il s'agit notamment des voies CFF et des gazoducs.

Autant pour la gestion des dangers naturels que pour celle des risques technologiques, les Plans d'affectation communaux devront intégrer certains concepts de protection comme, par exemple, l'éloignement des affectations dites « sensibles » (écoles enfantines, hôpitaux, etc.) des secteurs les plus exposés.



## MILIEUX NATURELS

Vevey comporte différentes typologies de milieux naturels, certains aménagés par l'homme (rives du lac, Veveyse), et d'autres davantage maintenus dans un état sauvage. Les aires forestières sont rares, comme les secteurs des Bosquets et des Toveyres. Les cours d'eau sont canalisés dans la quasi-totalité du territoire, leur valeur naturelle se trouve donc limitée mais n'est pas absente.

Le secteur des Chaponneyres, avec son massif arboré en promontoire et ses vignes en terrasses, marque l'entrée dans un paysage plus rural. Dans le secteur de Charmontey, les jardins privés accueillent une part importante de l'arborisation et contribuent à la diversité des espèces végétales en territoire urbain.

Enfin, les espaces publics sont entretenus de manière extensive et présentent une qualité paysagère remarquable. Ces constats indiquent la volonté de renforcer le caractère naturel de la Ville, à travers des mesures ciblées.

# OBJECTIFS

## 5 POINTS

### CONCRETS

Le lac, les cours d'eau (Veveyse, Bergère, Oyonne) et les aires forestières (Bosquet, Toveyres) constituent les trois grandes unités paysagères dont il s'agit de protéger et de valoriser les fonctions naturelles. Bien que la pression urbaine soit forte et laisse peu de marge de manœuvre autour de ces entités naturelles, des renaturations ponctuelles sont possibles, notamment par l'augmentation des surfaces végétalisées à l'interface terre-eau au bord du lac et de la Veveyse. Dans le futur, il s'agit d'augmenter les surfaces végétalisées de la commune pour favoriser la biodiversité et pour lutter contre les îlots de chaleur. Il s'agit de:

1.

Préserver les espaces naturels existants et renaturer ceux construits par l'homme

4.

Soigner le territoire pour réduire les risques de dangers naturels et technologiques

2.

Renforcer le rôle de régulateur climatique des espaces publics

5.

Réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air

3.

Encourager les bonnes pratiques environnementales dans le privé

#### COMMENT ENCOURAGER DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

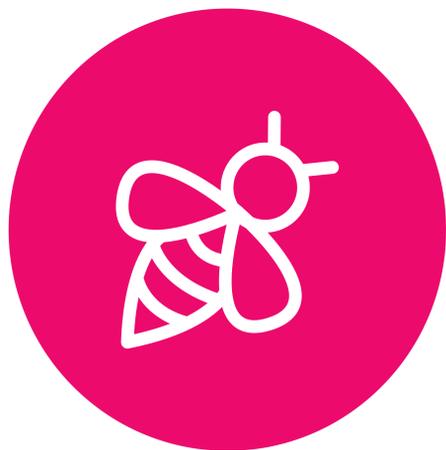
La commune se doit d'informer et sensibiliser les propriétaires privés sur les bonnes pratiques et les usages des espaces verts en matière de biodiversité. Les locataires ou propriétaires d'une maison avec jardin ou un espace vert en cœur d'îlot peuvent choisir de mettre des **prairies extensives diversifiées au lieu de surfaces engazonnées, moins riches en espèces.**

De même, l'installation de **petits aménagements à valeur écologique et pédagogique** (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers) dans les secteurs favorables est une bonne manière de favoriser la biodiversité, ainsi que la création de jardins potagers et plantages. Il est également important **d'interdire les espèces à problème, en privilégiant par ailleurs des espèces indigènes** lors de la plantation. Le renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires est également un point en faveur de la diversification des espèces.

Pour permettre les bonnes pratiques énoncées ci-dessus, il est important de maximiser les surfaces perméables et la rétention des eaux de pluie. La mise en place de **taux minimum de perméabilité du sol** seront définis dans les Plans d'affectation en tenant compte des contraintes d'usage.



# PRINCIPES



**OPAM**

ORDONNANCE SUR LA  
PROTECTION CONTRE LES  
ACCIDENTS MAJEURS



**ORNI**

ORDONNANCE SUR  
LA PROTECTION CONTRE  
LE RAYONNEMENT  
NON IONISANT



Extensification des milieux existants



Maximisation de la perméabilité des sols



Augmentation quantitative  
et qualitative de l'arborisation



Information et sensibilisation des propriétaires  
et habitant.e.s sur les bonnes pratiques et usages



Pérennisation des surfaces agricoles et viticoles



Prise en compte des rayonnements non-ionisants

## TRAME VERTE

Au-delà des grandes entités naturelles, le PDCom vise à étoffer la « trame verte » constituée notamment des espaces publics afin de limiter les îlots de chaleur. Un certain nombre de rues sont d'ores et déjà arborées, il s'agit de **compléter ce réseau par de nouvelles continuités végétales** au gré des opportunités (strates arborées, arbustives et herbacées), selon la largeur du domaine public, les espaces résiduels, la présence de réseaux souterrains contraignants, etc.

## BÂTIMENTS

La végétalisation des toitures permet une augmentation générale de la nature en ville tout en améliorant le confort bioclimatique des bâtiments. Elles permettent également de stocker temporairement les eaux de pluie afin de les restituer plus lentement dans le réseau et ainsi limiter les surcharges en STEP (station d'épuration des eaux).

## GESTION DES ESPACES VERTS

Les modes d'entretien et de gestion des espaces ouverts tant publics que privés offrent un fort potentiel d'amélioration en faveur de la biodiversité et du bien-être des habitant.e.s. Il s'agit notamment d'utiliser des espèces indigènes, d'entretenir les espaces verts de manière raisonnée et extensive, de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, etc.

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM

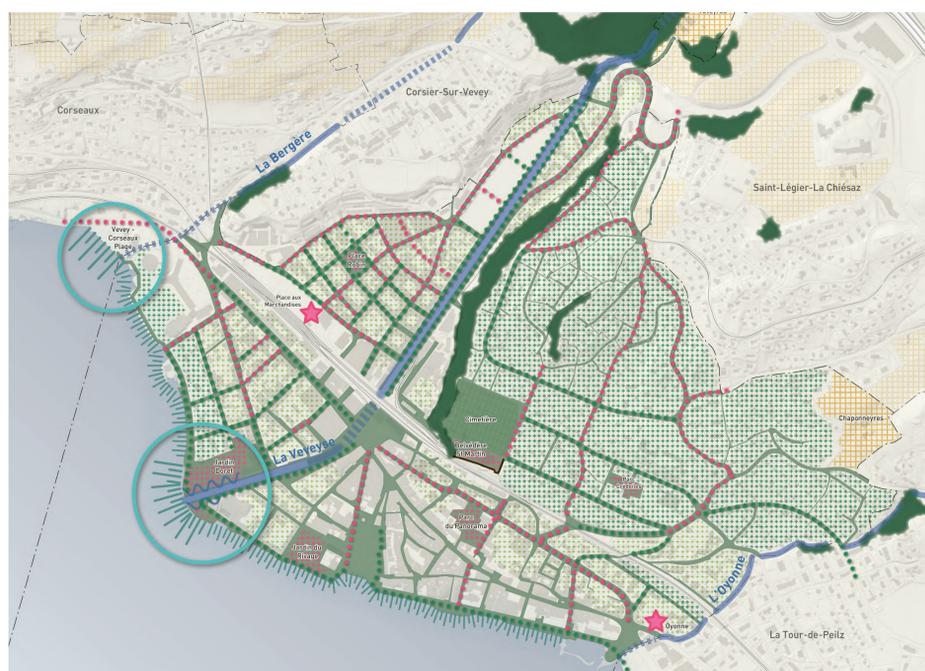


# MESURES POUR L'AVENIR

Le PDCom vise l'exemplarité dans la gestion des espaces verts communaux et, parallèlement, à la sensibilisation des propriétaires privés. Des mesures spécifiques sont également proposées pour les espaces privés collectifs, tels que les cœurs d'îlots, qui peuvent aussi répondre à des objectifs éco-pédagogiques.

## PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ, ON DISTINGUE :

- > **Établir un plan de modération du trafic préservant des « zones calmes ». Poursuivre les mesures d'assainissement du bruit routier**
- > **Mettre en place des ateliers d'échange entre des professionnels des espaces verts et des particuliers**
- > **Mettre en place des nouvelles méthodes visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**
- > **Mettre en place des appels à projet pour des événements/installations écopédagogiques au sein des grands espaces ouverts**
- > **Établir un concept d'arborisation des espaces publics**
- > **Établir une charte et distribuer une plaquette informative sur les bonnes pratiques de conception et d'entretien d'un jardin favorable à la vie sauvage**
- > **Réaliser un diagnostic des pratiques communales actuelles pour l'entretien des espaces publics et privés communaux**



### BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### FONCTIONS NATURELLES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

COURS D'EAU / ÉVALUER LE POTENTIEL DE REVITALISATION

COURS D'EAU ENTERRÉ À REMETTRE À CIEL OUVERT SELON OPPORTUNITÉS

FORT POTENTIEL DE RENATURATION DES RIVES AUX EMBOUCHURES

POTENTIEL D'AMÉLIORATION DES RIVES DU LAC

AIRE FORESTIÈRE

#### RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FONCTIONS RÉGULATRICES (EAU, CLIMAT) AU SEIN DES ESPACES PUBLICS

SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

EN PARTICULIER SUR LES PARCS EXISTANTS

DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS MAJEURS COMMUNAUX

CONTINUITÉ VÉGÉTALE ET ARBORÉE EXISTANTE / A CRÉER (NON EXHAUSTIF, TOUS LES ESPACES PUBLICS DÉTIENNENT UN POTENTIEL)

#### RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FONCTIONS RÉGULATRICES (EAU, CLIMAT) AU SEIN DES ESPACES PRIVÉS

ESPACE OUVERT AU SEIN DES QUARTIERS D'HABITAT COLLECTIF

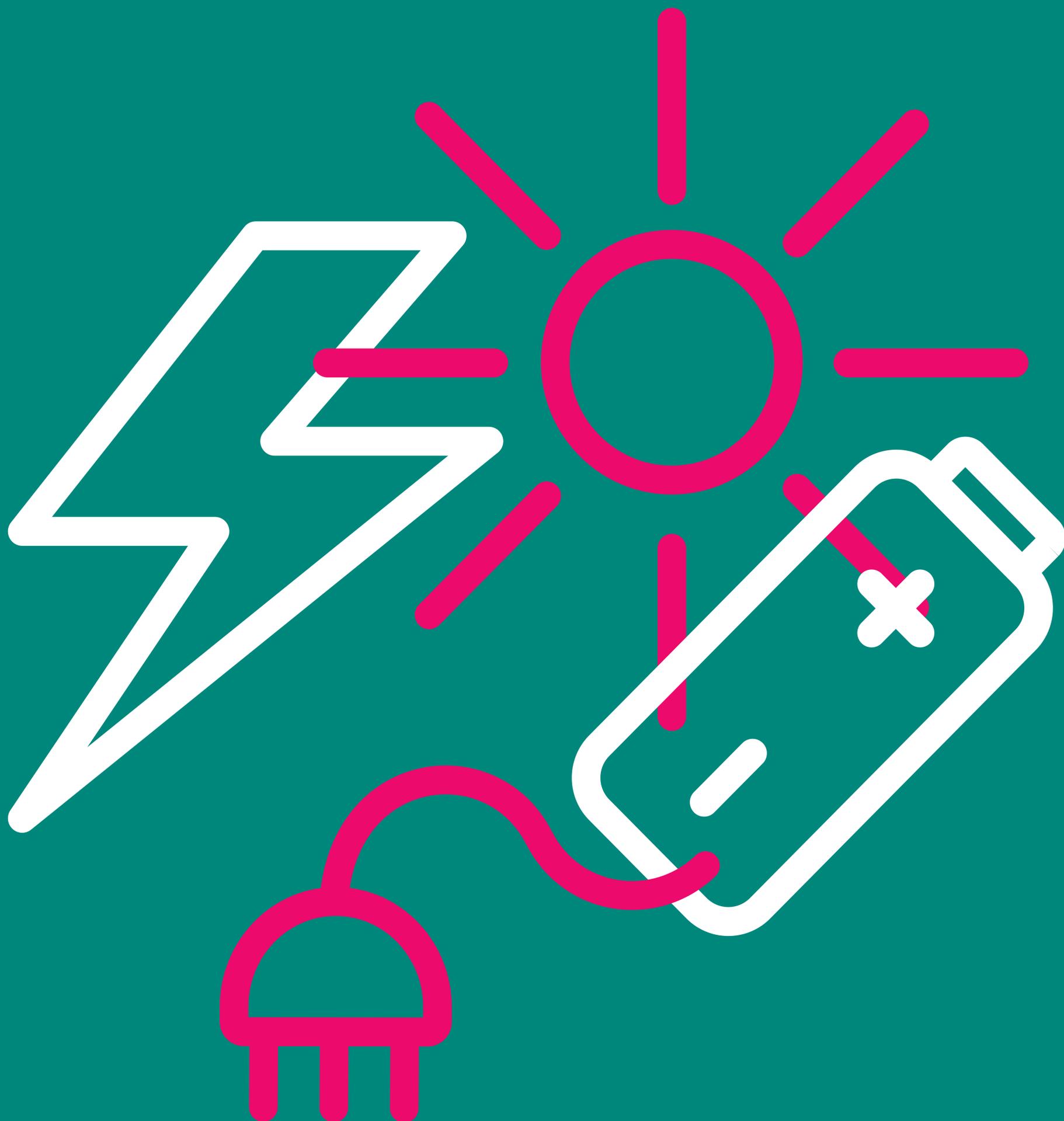
ESPACE OUVERT AU SEIN DES QUARTIERS D'HABITAT INDIVIDUEL OU INTERMÉDIAIRE

#### PÉRENNISATION DES GRANDS ESPACES OUVERTS

ESPACE DE VERDURE

# ÉNERGIE

VEVEY <  
DEMAIN



PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



ville d'images

# ÉTAT DES LIEUX

L’approvisionnement et la consommation d’énergie sur la commune de Vevey représentent un enjeu crucial, que ce soit en termes de dépendance vis-à-vis d’autres pays ou d’émission de gaz à effet de serre et de polluants aux conséquences néfastes à notre environnement. Le territoire veveysan dépend encore à hauteur de **91% des énergies non renouvelables** (majoritairement fossiles) pour ses besoins en chaleur. Le PDCom vise à réduire la **consommation et à opérer un changement drastique des sources d’approvisionnement et des technologies de conversion**, afin de mettre en œuvre la transition énergétique du territoire. Il s’agit également de penser l’impact énergétique et l’empreinte matérielle en amont de tout projet de construction et de rénovation, dans une **compréhension globale de notre impact écologique**.

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ACTUELLE

### CHALEUR

L’ensemble des bâtiments consomment par année environ 196 GWh (9’900 kWh/hab/an, 143 kWh/m<sup>2</sup> SRE/an) de chaleur issue à 91% d’énergie non renouvelable. Une part grandissante de l’agent énergétique bois est rendue possible grâce au développement actuel du **réseau thermique (chauffage à distance – CAD)** dit « CAD-Gilamont » alimenté à 80% par des plaquettes forestières (inclus sous « Chaleur à distance » dans la figure ci-dessous). Les énergies fossiles (mazout et gaz naturel) prédominent encore largement dans l’approvisionnement en chaleur des bâtiments du territoire. La consommation totale de chaleur génère annuellement l’équivalent de 46’000 tonnes de CO<sub>2</sub>-eq (2.3 tonnes/hab/an).

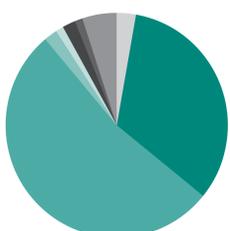
### ÉLECTRICITÉ

A Vevey, la consommation d’électricité distribuée par le réseau se monte à 94 GWh (4’700 kWh/hab/an) par année. La part de la consommation sur marché régulé se monte à 57%, approvisionnée à 93% par de l’électricité renouvelable hydroélectrique d’origine suisse, ce qui représente une forte composante renouvelable. Le 43% de la consommation restante est donc issu du marché libre de l’électricité pour lequel nous ne disposons pas de toutes les données nécessaires pour déterminer le mix d’approvisionnement et donc les émissions de CO<sub>2</sub>-eq associées.

### ÉNERGIE GRISE

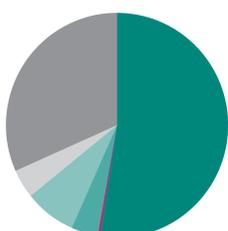
L’énergie grise comprend toute l’énergie **primaire non renouvelable** qu’il a fallu dépenser au cours des **différentes étapes** de fabrication, d’entretien et de déconstruction du bâtiment (extraction des matières premières, processus de fabrication et de traitement, transports, élimination des déchets de chantier...). Tant en construction neuve qu’en rénovation, l’énergie embarquée dans un bâtiment ou un objet ne se réduit donc **pas uniquement à sa consommation lors de son utilisation**. Dans les bâtiments construits actuellement, elle représente jusqu’à **un quart de toute l’énergie nécessaire pour sa fabrication** et son exploitation.

RÉPARTITION PAR AGENT ÉNERGÉTIQUE POUR LA CONSOMMATION TOTALE DE CHALEUR FINALE



MAZOUT = 33%  
GAZ = 53%  
ELECTRICITÉ = 2%  
BOIS = 1%  
PAC = 2%  
CAPTEUR SOLAIRE = 1%  
CHALEUR A DISTANCE = 5%  
AUTRE AGENT ÉNERGÉTIQUE = 3%

MARQUAGE ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE AVEC RÉPARTITION MARCHÉ RÉGULÉ/LIBRE



RÉGULÉ HYDRAULIQUE CH= 52.7%  
RÉGULÉ SOLAIRE CH = 0.1%  
RÉGULÉ NUCLÉAIRE CH = 3.9%  
LIBRE HYDRAULIQUE = 7.6%  
LIBRE NUCLÉAIRE = 4.00%  
LIBRE INCONNU= 31.6%

# RESSOURCES LOCALES

## ÉNERGIE SOLAIRE

Le potentiel de valorisation de la ressource solaire est bon au regard de l'irradiation solaire sur le territoire veveysan. Il est possible d'accroître de façon très importante la production actuelle d'électricité par la construction d'installations photovoltaïques et celle de chaleur par l'installation de panneaux solaires thermiques. Au total, 131 installations photovoltaïques ont été répertoriées (2021) pour une puissance totale d'environ 1'805 kWc. Si l'on prend une production moyenne annuelle de 1'100 kWh/kWc, la production estimée de ces centrales correspond à un peu plus du 2% de la consommation d'électricité du territoire.



## ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Un projet de production d'électricité par turbinage des eaux de la Veveysse est en réalisation dans le secteur des Toveyres. Une production de 2.1 GWh par année est attendue couvrant ainsi l'équivalent de plus de 2.2% de la consommation d'électricité du territoire. D'autres ouvrages le long de la Veveysse pourraient également voir le jour en fonction de l'évolution des contraintes légales et des problèmes d'encombrements du sol

## BIOMASSE

Le potentiel de la ressource bois-énergie locale est entièrement destiné au réseau thermique «CAD Gilamont», alimenté à 80% au minimum par des plaquettes forestières de la région. Il distribue actuellement un peu plus de 12 GWh par année (ref. 2021) et il continue à se développer.



## ÉNERGIE HYDROTHERMIQUE

Par sa taille et sa proximité, le lac Léman constitue une source d'énergie hydrothermique dont le potentiel n'est pas limité. En plus de la production de chaleur par l'intermédiaire de pompes à chaleur (PAC), son eau peut être utilisée pour le rafraîchissement des locaux (*free-cooling*) et pour la production de froid industriel. Il s'agit d'une source d'approvisionnement importante à privilégier dans le développement de futurs réseaux thermiques à grande échelle.

## GÉOTHERMIE ET AIR AMBIANT

À l'exception de cas particuliers sur le territoire veveysan, le potentiel des sondes géothermiques verticales (SGV) est également important, bien que soumis à de nombreuses contraintes techniques. Vu ce fort potentiel et sa disponibilité, le système de sondes est à privilégier pour les nouvelles constructions et pour le développement de nouveaux réseaux de quartiers. L'exploitation de la chaleur de l'air ambiant est possible grâce à l'utilisation de pompes à chaleur (PAC) de type air/eau ou air/air. Cette technologie reste meilleure qu'un chauffage électrique direct ou à énergies fossiles lorsqu'aucune autre solution d'approvisionnement renouvelable n'est possible. La ressource étant l'air ambiant, le potentiel de celle-ci peut être considéré comme non limitant.

# OBJECTIFS 5 POINTS CONCRETS

L'enjeu pour Vevey est donc de réduire au maximum l'impact lié aux consommations énergétiques du parc bâti, tant par une réduction des besoins que par un approvisionnement renouvelable et local. Vevey veut jouer un rôle exemplaire en tant que collectivité publique. Dans les objectifs que la ville se propose de suivre, le PDCom prévoit de :

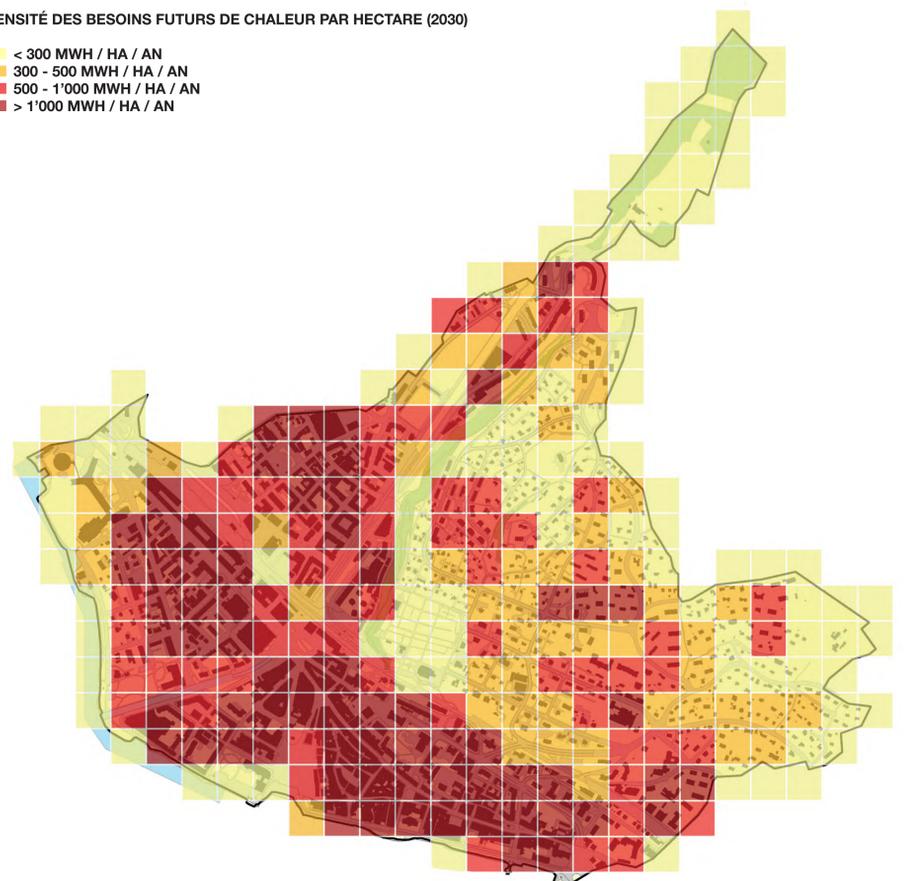
- 1.** Diminuer la consommation énergétique du territoire à travers l'amélioration énergétique des bâtiments, la conception bioclimatique des constructions et la création de quartiers durables
- 2.** Limiter l'énergie grise et l'empreinte matérielle du parc bâti
- 3.** Améliorer l'approvisionnement en énergie renouvelable des besoins de chaleur du territoire
- 4.** Promouvoir une production d'électricité renouvelable et locale à travers le développement des installations photovoltaïques
- 5.** Jouer un rôle d'exemplarité en tant que collectivité publique

## BESOINS THERMIQUES FUTURS

Les besoins énergétiques futurs ont été simulés pour 2030 et 2050, en fonction de l'évolution démographique et des zones constructibles encore vides aujourd'hui. Des paramètres concernant la rénovation et les normes de construction ont également été pris en compte. Cette projection a permis de générer une carte de la densité des besoins de chaleur futurs, utilisée notamment pour l'évaluation du potentiel d'implantation de réseaux thermiques.

À l'horizon 2030, 12 GWh de besoin de chaleur supplémentaire dus à l'évolution démographique devraient être générés, représentant une augmentation de 6.5% par rapport au besoin de chaleur total actuel (cela ne prend en compte que les constructions supplémentaires et non la rénovation qui viendra contrebalancer cette augmentation).

DENSITÉ DES BESOINS FUTURS DE CHALEUR PAR HECTARE (2030)



# PRINCIPES

Les principes définis par le PDCom orientent les objectifs généraux, dans le but de réduire un maximum l'impact lié aux consommations énergétiques du parc bâti. Il s'agit concrètement de valoriser les ressources locales et de minimiser le recours à des installations techniques énergivores, en sensibilisant les propriétaires à une gestion rationnelle de la production et consommation d'énergie.

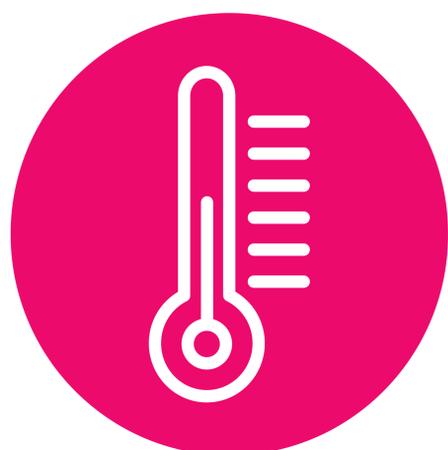


- + Amélioration énergétique des bâtiments
- + Conception bioclimatique des constructions
- + Réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage
- + Développement d'un réseau thermique à proximité du lac
- + Incitation à l'installation de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables
- + Incitation à la construction d'installations solaires photovoltaïques et à l'autoconsommation

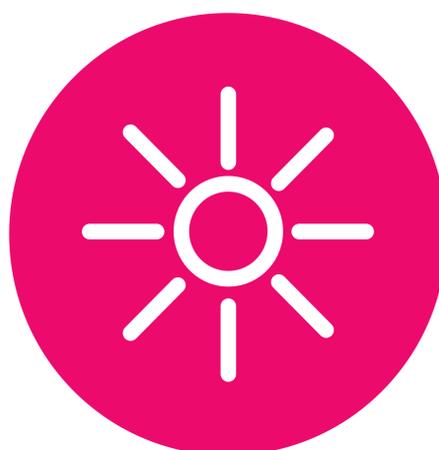
Le développement de réseaux thermiques acheminera de la chaleur renouvelable au cœur de la ville densément bâtie. Ces réseaux seront alimentés par des énergies renouvelables issues de ressources locales (bois, eau du lac, rejets de chaleur, géothermie, etc.).

Les bâtiments hors de portée des réseaux thermiques ou les nouvelles constructions devront développer des systèmes de production de chaleur individuels utilisant la géothermie, l'aérothermie et l'énergie solaire.

La production d'électricité photovoltaïque doit être généralisée sur l'ensemble des toitures. La meilleure énergie restant celle qui n'est pas consommée, toutes nouvelles constructions ou rénovations devra être exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de conception bioclimatique. Une attention devra également être portée sur l'énergie grise des matériaux.



**12  
GWh**  
BESOIN DE CHALEUR  
SUPPLÉMENTAIRE  
À L'HORIZON  
2030



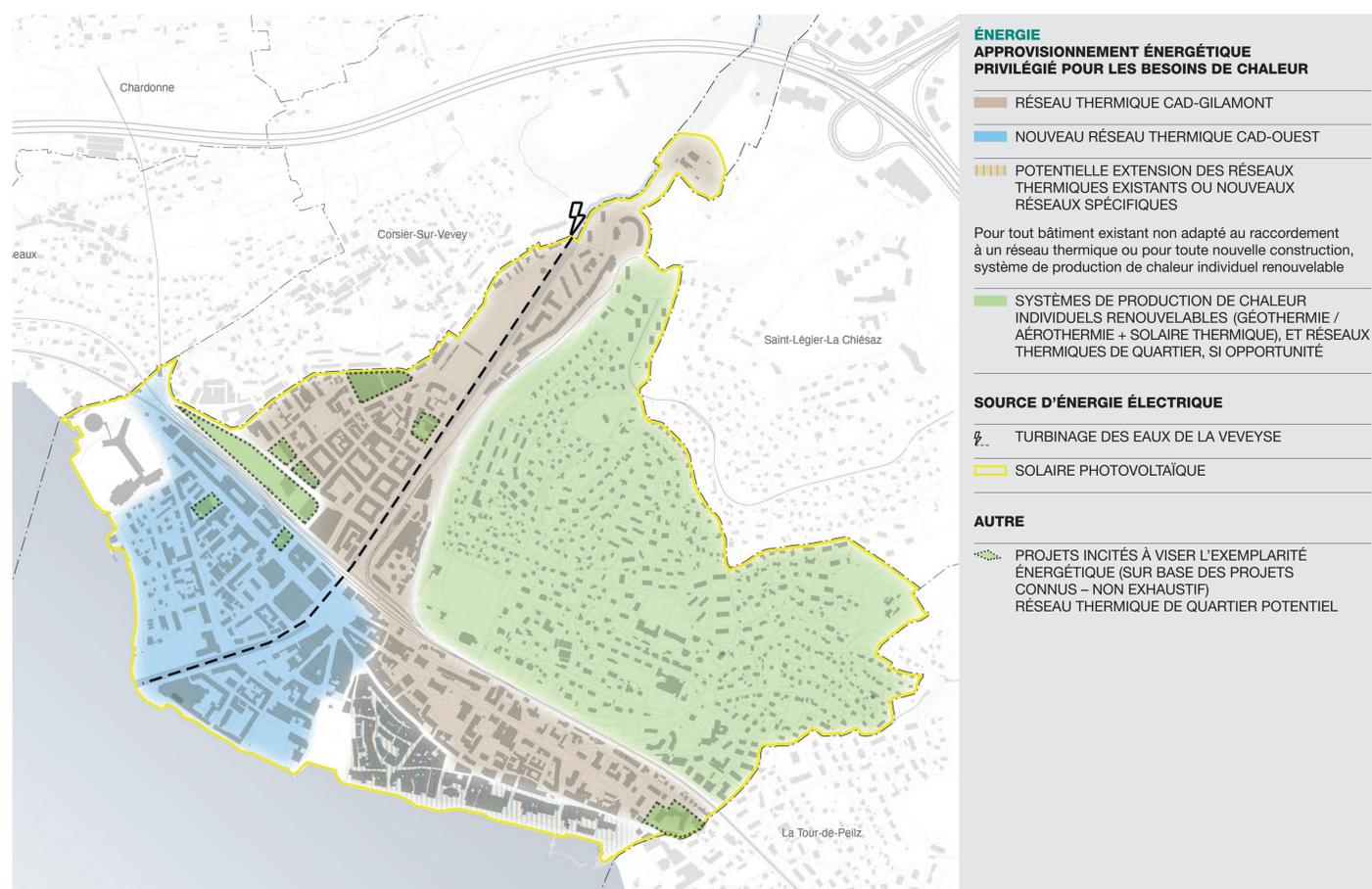
**44  
GWh**  
POTENTIEL DE  
PRODUCTION  
D'ÉLECTRICITÉ  
SOLAIRE

# MESURES POUR L'AVENIR

Les mesures énoncées dans le PDCom ont pour but de faciliter les démarches à la base de travaux de transformation énergétique d'un bâtiment. Il s'agit de mettre à disposition des propriétaires des aides économiques favorisant les projets de rénovation des bâtiments. Aussi, des projets de sensibilisation de la population à l'impact des énergies grises ou des caractéristiques des matériaux de construction employés.

## PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, ON DISTINGUE :

- > Faciliter les démarches administratives lors de projets de rénovation et construction
- > Mettre à disposition des subventions pour les projets de remplacement de système de production de chaleur par un approvisionnement renouvelable
- > En cas de démolition d'un bâtiment, guider le propriétaire vers les plateformes de réemploi des éléments de construction
- > Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement
- > Communiquer proactivement aux propriétaires les opportunités de construction d'installations photovoltaïques et les soutenir dans leurs démarches

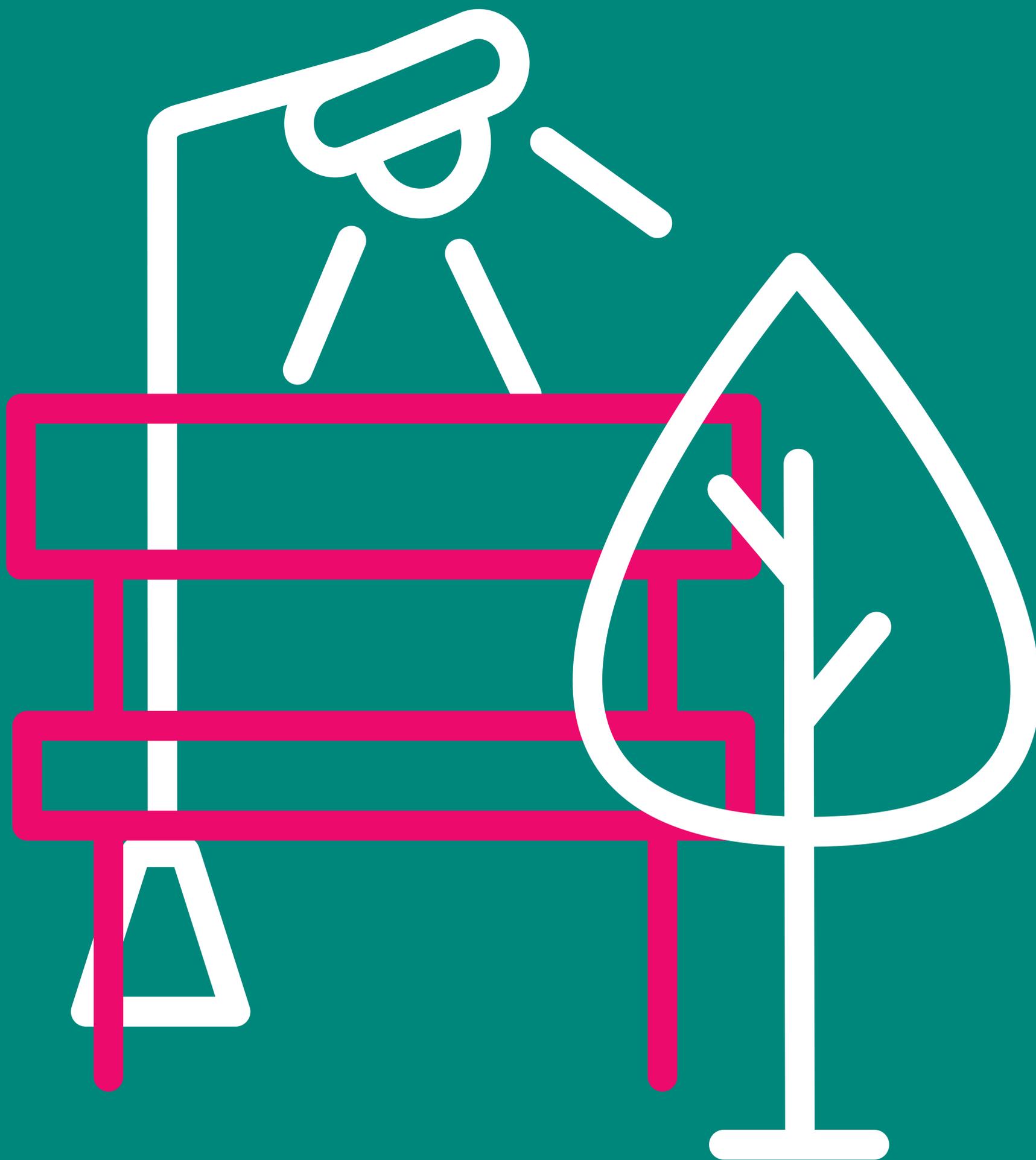


SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCom



# ESPACES PUBLICS

VEVEY <  
DEMAIN



PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCOM



ville d'images



## PERMÉABILITÉ

Afin de ne pas saturer les réseaux d'évacuation des eaux claires, il convient de permettre la rétention et l'infiltration des eaux météoriques au plus proche de leur chute. Des sols perméables permettent également de minimiser l'effet d'accumulation de chaleur durant les épisodes caniculaires. Au gré, il est possible de perméabiliser au minimum, moyennement ou largement les sols.

## ÉCLAIRAGE NOCTURNE

L'éclairage nocturne est primordial pour la sécurité des habitant·e·s. Certains espaces publics nécessitent une luminosité ordinaire, mais en d'autres lieux, la puissance doit être adéquatement modérée pour offrir des conditions favorables à la biodiversité et pour ne pas gaspiller d'énergie.



### QUAIS ET RIVES

Si les rives du lac et de la Veveyse sont déjà largement pratiquées par la population, certains tronçons sont très imperméables et peu arborisés. Le confort des espaces est largement réduit en périodes de fortes chaleurs.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔



### AVENUE MIXTE ET ANIMÉE

Ces avenues principales de desserte de la ville recueillent un important trafic et sont souvent peu attractives pour les mobilités actives.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔

## APPROPRIABILITÉ PAR LES INITIATIVES DES HABITANT·E·S

Si le domaine public est de l'usage de tous, certaines initiatives privées peuvent être favorisées afin d'offrir aux habitant·e·s un espace extérieur partagé. Cette capacité d'appropriation de l'espace rue peut être: modérée ou forte. Une forte appropriation est encouragée dans les quartiers plus résidentiels, alors qu'une appropriation plus modérée est recommandée sur les espaces publics emblématiques qui doivent permettre de répondre à un large panel d'usages et d'usager·ère·s.

## INTERFACE PUBLIC-PRIVÉ

Selon la programmation des rez-de-chaussée, l'interface entre espace privé et espace public peut prendre des formes différentes. Deux options sont envisagées, une relation directe entre bâtiment et espace public favorisant le prolongement des activités vers la rue, ou une interface végétalisée mettant à distance la façade par une bande végétale, plus adaptée dans le cas de rez-de-chaussée résidentiels.



### RUE DE QUARTIER ANIMÉ

Les rues de Plan-Dessus et Plan-Dessous sont à la fois tranquilles et ponctuellement animées par des commerces, services et équipements.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔



### AVENUE PAYSAGÈRE

Le rôle structurant de ces axes rend nécessaire un éclairage suffisamment fort pour assurer confort et sécurité pour les déplacements en mobilité douce lorsqu'il fait nuit.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔



### RUE RÉSIDENNELLE STRUCTURANTE

Le quartier de Charmontey est actuellement largement dépendant du trafic motorisé pour la desserte de ses habitats individuels ou petits immeubles.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔



### RUELLE DE VIEILLE VILLE

Les rues et ruelles de la vieille ville sont très animées par les commerces et activités qui s'étendent volontiers sur l'espace public. Généralement peu larges, ces rues permettent seulement l'installation d'une végétation ponctuelle.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔



### RUE RÉSIDENNELLE CALME

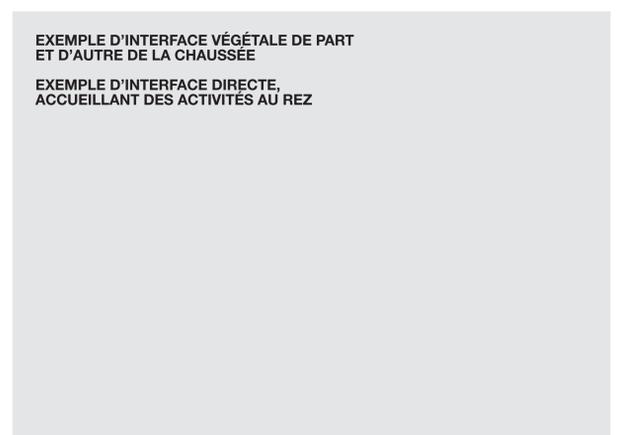
Les rues et impasses du quartier de Charmontey, souvent relativement étroites, mènent aux habitations adjacentes entourées d'une végétation foisonnante et maîtrisée sur les parcelles privées.

ARBORISATION / VÉGÉTATION	■	■	■	■
PERMÉABILITÉ	■	■	■	■
ÉCLAIRAGE NOCTURNE	■	■	■	■
APPROPRIABILITÉ PAR INITIATIVES PRIVÉES	■	■	■	■
INTERFACE PUBLIC/PRIVÉ	↔	↔	↔	↔

# OBJECTIFS 5 POINTS CONCRETS

Sur la base d'un état des lieux des espaces publics à Vevey, le PDCom énonce des objectifs de revalorisation des parcs, cheminements, places et rues. Ces objectifs visent à mieux identifier les séquences paysagères, tout en offrant des espaces publics polyvalents et inclusifs.

1. Régénérer le réseau d'espaces publics
2. Consolider l'offre en espaces publics de loisirs et de délassément
3. Améliorer la marchabilité
4. Affirmer les séquences paysagères des rives du lac et de la Veveyse
5. Promouvoir la santé en ville



EXEMPLE D'INTERFACE VÉGÉTALE DE PART ET D'AUTRE DE LA CHAUSSÉE

EXEMPLE D'INTERFACE DIRECTE, ACCUEILLANT DES ACTIVITÉS AU REZ

# PRINCIPES

Le réseau viaire veveysan, dans toute sa diversité, nécessite une régénération qui réponde à la fois aux objectifs environnementaux et aux besoins de la population. La valorisation des mobilités actives oriente les principes d'aménagement définis sur tout le territoire.



Augmentation de la couverture végétale et du taux de canopée



Augmentation de la perméabilité des sols



Porter une attention particulière à l'interface public-privé



Harmonisation de l'éclairage public



Amélioration de la qualité des milieux naturels et des paysages sur la commune



Requalification des rives du lac et des berges de la Veveyse



Affirmation d'une polarité portuaire



ÉTAT EXISTANT DE LA RUE

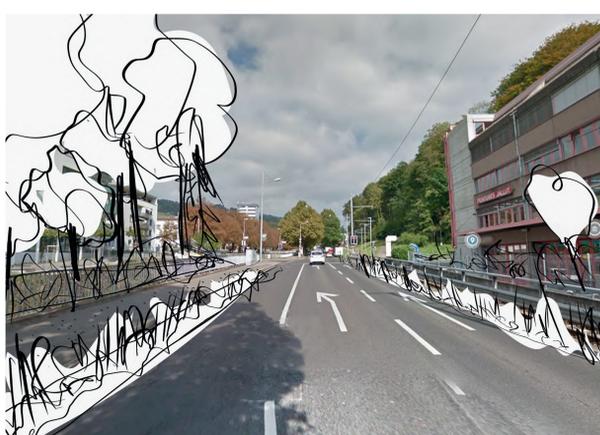


ILLUSTRATION INDICATIVE DE LA PROPOSITION

# MESURES POUR L'AVENIR

Les mesures inscrites dans le PDCom vont dans le sens d'une amélioration du réseau d'espaces publics veveysan. Il s'agit de développer des projets pour la requalification de places de quartier, comme la place Robin, à travers des concours de projets. La revalorisation des préaux d'école en lien avec le développement du bâti scolaire est également une mesure clé. Enfin, il s'agit de créer ou améliorer des franchissements permettant de mieux relier les espaces publics sur tout le territoire communal.

**PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE EN MATIÈRE D'ESPACES PUBLICS, ON DISTINGUE :**



Établir un concept directeur des rives du lac



Prévoir un plan lumière



Développer un projet de requalification des espaces publics autour de la gare



Créer un projet de requalification de la place Robin et de la place Scanavin



Établir un concept de revalorisation des préaux d'école

PROJET DE FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DES TILLEULS (2022)



SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS  
ET POUR VISIONNER LES VIDÉOS DU PDCom



ville d'images

# PERSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE

VEVEY <  
DEMAIN



L'aménagement du territoire suisse est basé sur le principe de la « **densification vers l'intérieur** ». Ce principe urbanistique consiste à absorber la croissance démographique dans les centres urbains en premier lieu, pour ainsi préserver les espaces agricoles et naturels.

La révision des planifications veveysannes est l'occasion de mettre en œuvre ce principe, car **Vevey est l'une des villes les plus denses de Suisse et une centralité de niveau cantonal, au sens du Plan directeur cantonal**. Elle est donc un lieu à privilégier pour l'accueil de nouveaux habitant·e·s et emplois au sein du périmètre compact de l'agglomération Rivelac.

L'un des enjeux majeurs du Plan directeur communal (PDCOM) ainsi que des différents Plans d'affectation est de **définir le cadre d'une densification permettant de répondre aux objectifs d'accueil définis par le Plan directeur cantonal tout en préservant les équilibres spatiaux et paysagers de la commune**. Il s'agit également d'assurer à long terme une **juste adéquation entre l'évolution démographique et les infrastructures et équipements communaux** (éducation, sport et loisirs, santé, culture), dans un territoire offrant très peu de réserves foncières pour leur développement.

PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS



ville d'images

# ÉTAT DES LIEUX

## HABITANTS

La ville de Vevey a connu une croissance démographique importante depuis le début des années 2000. Sur une période de 20 ans, environ 4'500 habitant·e-s sont venu·e-s s'installer dans la commune. Cette croissance a cependant tendance à fléchir depuis 2017. Parmi les raisons pouvant expliquer cela, nous pouvons mentionner l'échec de plusieurs projets de développement immobilier en référendum populaire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune comptait 19'824 habitant·e-s.

## RÉPARTITION DES HABITANT·E-S

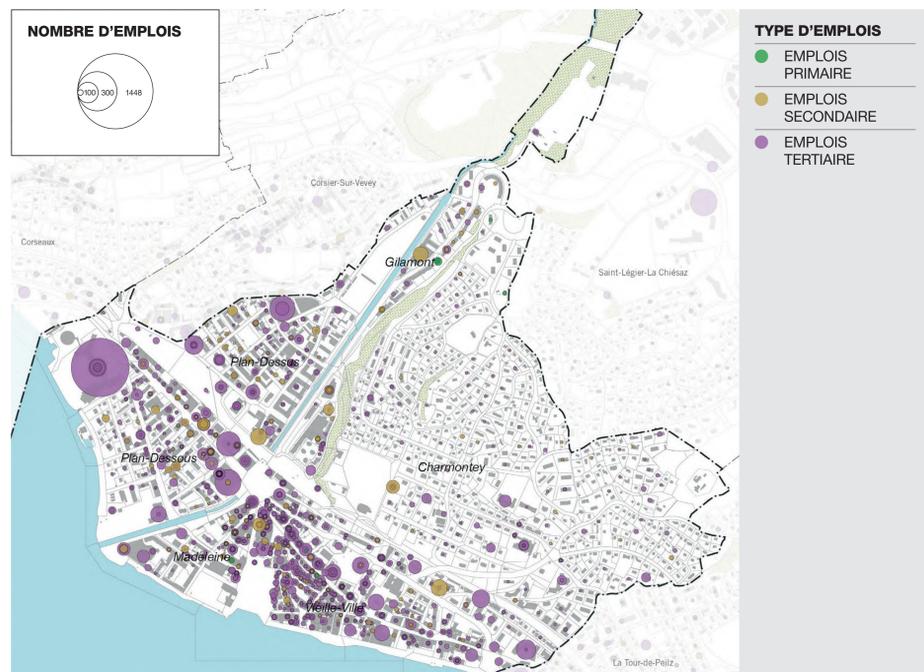
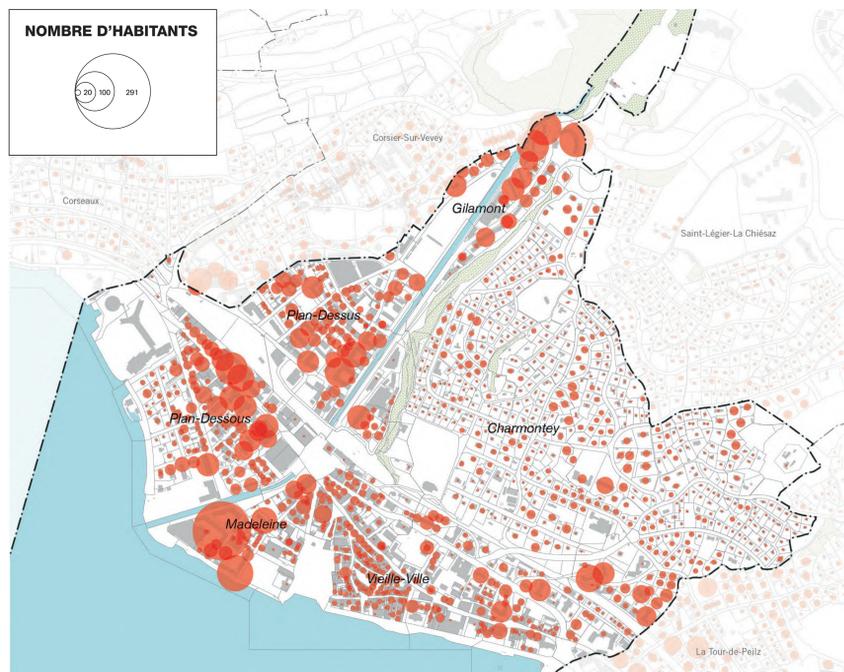
La population veveysanne est répartie de manière inégale sur le territoire communal, ce qui engendre des problématiques d'accès aux services. Dans les secteurs moins denses, les besoins en services sont moins importants, ce qui engendre une certaine dépendance de déplacement en véhicule pour les atteindre.

## EMPLOIS

La ville de Vevey concentre environ 11'500 emplois EPT (équivalent plein temps) sur son territoire. Contrairement à la population, le nombre d'emplois a peu évolué au cours des 10 dernières années (+1.8%). Toutefois, le tissu économique a fortement muté pour répondre aux besoins d'un **territoire qui s'est résidentialisé**. Cette mutation se résume à travers une **perte d'emplois dans le secteur secondaire**, en particulier dans les industries (-35%), au profit du secteur tertiaire plus compatible avec le logement. Les activités financières et d'assurances (+70%), l'hébergement et la restauration (+24%) et la santé (+15%) sont les domaines d'activités davantage développés durant ces 10 dernières années (source: SCRIS).

## RÉPARTITION DES EMPLOIS

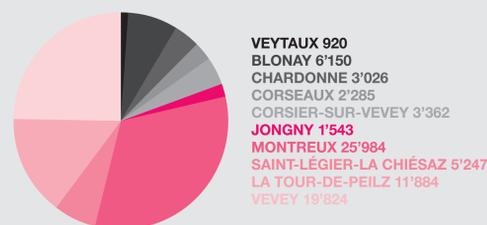
Le secteur médico-social et les grands centres commerciaux sont les principaux pourvoyeurs d'emplois, à côté de l'entreprise Nestlé, qui représente le plus gros employeur veveysan. La répartition spatiale actuelle des emplois présente une intéressante **mixité fonctionnelle** entre les secteurs d'activités tertiaires et secondaires.



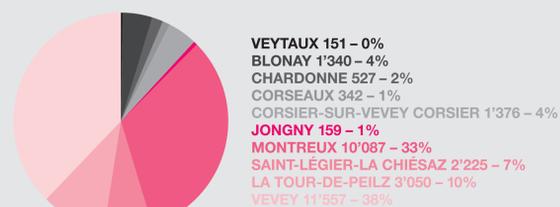
## VEVEY DANS L'AGGLOMÉRATION

Vevey occupe une position centrale dans l'agglomération Rivelac, en tant que deuxième commune de l'agglomération en termes démographiques. L'agglomération Rivelac comprend 18 communes réparties sur les cantons de Vaud et Fribourg.

LA VILLE DE VEEVEY EST LA DEUXIÈME COMMUNE DE L'AGGLOMÉRATION EN TERMES DÉMOGRAPHIQUES



LA VILLE DE VEEVEY REPRÉSENTE LE PREMIER PÔLE DE L'AGGLOMÉRATION EN TERMES D'EMPLOIS

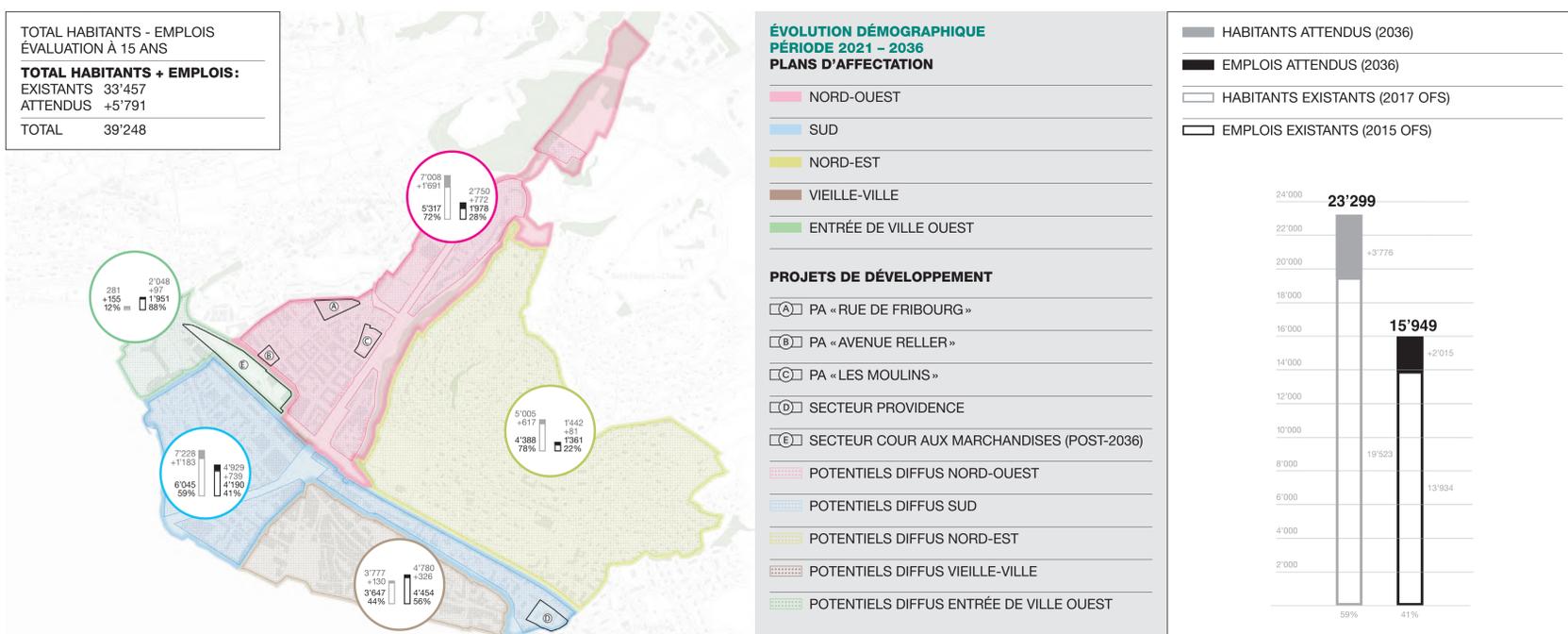


# POTENTIEL D'ACCUEIL À 15 ANS

Afin de calculer la distribution de la croissance démographique estimée dans les 15 prochaines années, le PDCom présente une répartition du potentiel d'accueil de cette croissance sur les différents secteurs de la commune.

Les valeurs existantes et termes de population et d'emplois ont été établies sur les dernières données géoréférencées disponibles, à savoir 2017 pour les habitant·e·s et 2015 pour les emplois (source: OFS).

En considérant une marge d'incertitude de +5% et -15% en habitants afin d'obtenir une fourchette de potentiel d'accueil « vraisemblable », est obtenu un potentiel d'accueil compris entre **3'200 et 4'000 habitant·e·s**. Pour les emplois, selon les mêmes marges d'incertitudes, est obtenu un potentiel d'accueil compris entre **1'700 et 2'100 emplois**, dont environ 200 dans les zones d'activités.



## RÉPARTITION DE LA DENSIFICATION

**Le secteur Nord-Ouest** accueille la plus importante part de la densification (43%). Cette augmentation est principalement due aux planifications et nouveaux projets immobiliers d'initiative privée. Bien que le potentiel semble important, il doit être relativisé. En effet, ce potentiel comprend des projets déjà en cours de construction ou au bénéfice d'un permis de construire.

**Le secteur Sud** concentre 26% de la densification totale de Vevey. Une part non négligeable est imputée au projet de réhabilitation de l'ancien hôpital Providence. Le quartier de Plan-Dessous possède également un important potentiel notamment en matière d'emplois. Sa proximité avec les transports publics en fait un secteur idéal pour le développement de bâtiments mixtes. Finalement, le quartier de la Madeleine présente très peu de potentiel en raison du nombre important de bâtiments protégés.

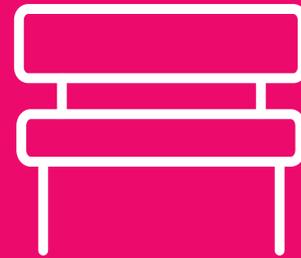
**Le secteur Nord-Est** est principalement dédié au logement. Le potentiel relativement important s'explique par le nombre très important de parcelles et par une densité minimale autorisée élevée pour les nouvelles zones.

**Le secteur de la Vieille-Ville** concentre le plus faible potentiel d'accueil. Cela s'explique par le caractère déjà densément bâti et le nombre très important de bâtiments protégés.

Enfin, **le secteur Entrée de Ville Ouest** possède un potentiel de densification qui se concentre sur la pointe de l'avenue Général Guisan. Le potentiel du sous-secteur Cour-aux-Marchandises, dont le développement urbanistique est prévu au-delà de l'horizon 15 ans, n'est donc pas pris en compte dans le potentiel représenté.

# POLITIQUE DE L'HABITAT

VEVEY <  
DEMAIN



Dans le courant de l'année 2022, une étude a été menée pour comprendre les enjeux résidentiels et les besoins en logement sur le territoire communal. L'objectif de cette étude intitulée « **politique de l'habitat** » consiste à entreprendre les actions adéquates dans le domaine à travers une **politique communale en matière de logement**. Cette étude s'appuie sur la **stratégie foncière communale** et est liée à toutes les politiques publiques qui participent à l'amélioration du cadre de vie à Vevey (développement d'équipements et d'espaces publics de qualité, etc.). Elle permettra de fixer des objectifs stratégiques à poursuivre au niveau des logements neufs et existants en vue d'**améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire communal pour tous les types de ménages**.

Cette étude sera présentée au Conseil communal d'ici la fin de l'année.

PDCOM  
CONSULTATION  
PUBLIQUE

SCANNEZ LE QR CODE POUR PLUS D'INFORMATIONS



ville d'images

# STRATÉGIE ET MÉTHODE

L'étude « politique de l'habitat », qui vise à favoriser un développement équilibré de l'habitat sur le territoire communal, comporte trois étapes :

1. **Un diagnostic** permettant de mettre en exergue les enjeux et les besoins de la commune
2. **Une prospective** visant à établir une stratégie
3. **Des objectifs** cibles et une feuille de route

Deux facteurs principaux influencent le choix du logement :

1. Dans une société où la qualité de vie prédomine, les ménages cherchent avant tout un **cadre de vie** qui leur permette de déployer leur **mode de vie de prédilection**.
2. Les ménages se concentrent ensuite sur les **qualités de leur logement**, qu'ils sélectionnent en fonction de leur **budget**, de la **taille de leur ménage** mais également de leurs **goûts et de leur mode de vie**.

Par les mesures prises dans son PDCom, la ville de Vevey a l'intention d'offrir un cadre et une qualité de vie répondant aux besoins de la population. Par sa politique du logement, elle a l'intention d'améliorer l'offre en logements correspondant aux besoins individuels dans un cadre urbain favorable à toutes et tous.

MÉTHODOLOGIE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DU LOGEMENT PROACTIVE POUR VEVEY

## COMPRENDRE LE PUBLIC-CIBLE

- Connaître les aspirations, les besoins et les moyens des ménages
- Anticiper les attentes des futurs locataires ou des propriétaires pour réaliser un projet attractif
- Identifier les publics-cibles potentiels

## DÉFINIR LE PUBLIC-CIBLE SELON LE POTENTIEL DU SITE

- Définir les forces et les faiblesses de la commune, ses quartiers et terrains
- Scénariser les impacts socio-démographiques, démographiques, économiques, sociaux, urbanistiques en fonction des besoins des publics-cibles identifiés à court et long terme

## CONCEVOIR LE PROJET POUR LE PUBLIC-CIBLE

- Objectifs systémiques de politiques publiques
- Définir des programmes architecturaux qualitatifs et quantitatifs pour les publics-cibles potentiels (loyers, typologies, matériaux, espaces publics) dans les différents sites
- Elaborer une identité ainsi qu'une image de la commune adaptée aux publics-cibles

COMPRENDRE

PLANIFIER

AGIR

# VISION ET AXES STRATÉGIQUES

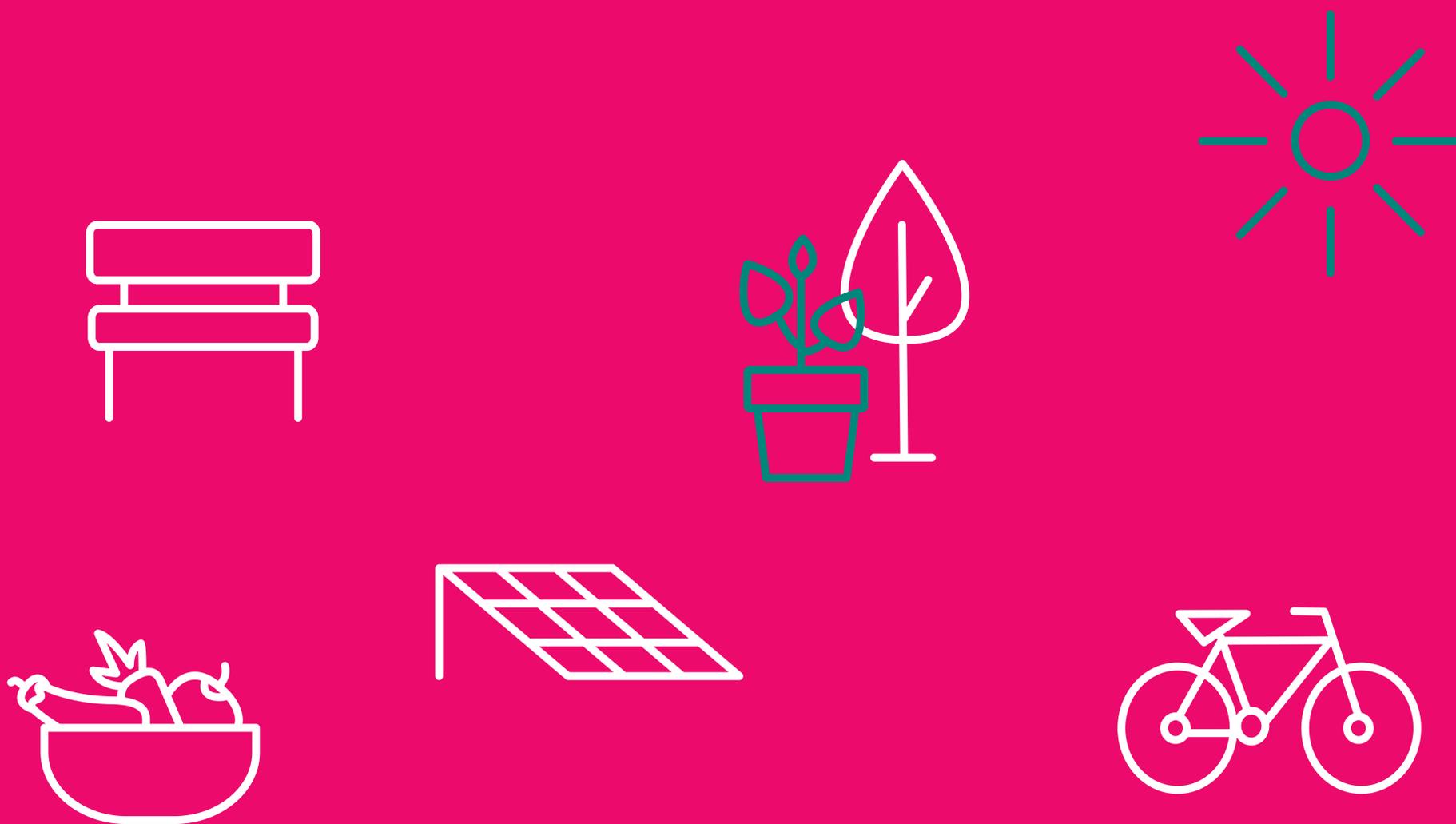
---

**Trois axes pour garantir que Vevey reste une ville de toutes les mixités et une ville où il fait bon vivre :**

Répondre aux **besoins d'habitat et de logement aux différentes étapes du parcours résidentiel**, en priorisant, pour son parc immobilier, les publics les moins servis par le marché immobilier (les familles, les ménages seniors, les solos aux conditions modestes). La Municipalité souhaite aussi répondre aux besoins des ménages en situation de précarité nécessitant un logement d'urgence ou de transition.

Développer une **politique pro-active du logement à caractère social**, ciblée à destination des ménages modestes et des classes moyennes inférieures.

Développer une **programmation qualitative, innovante et résiliente de son parc résidentiel**, en prêtant une attention particulière à la qualité architecturale et urbaine, à la programmation et aux modes de gouvernance, et à l'image des projets qu'elle pourrait développer sur son propre foncier ou en partenariat avec des acteurs privés.



Le PDCom a été élaboré de concert avec le **Plan climat veveysan**. Ce dernier a été présenté au Conseil communal en septembre 2022. Ces deux documents directeurs ont pour but de poser un **cadre d'objectifs et de mesures à mettre en œuvre**, à court, moyen et long terme. Le Plan climat est la vision stratégique de la **politique climatique** que la Ville de Vevey souhaite renforcer.

Le Plan climat aborde deux volets :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux conséquences des changements climatiques

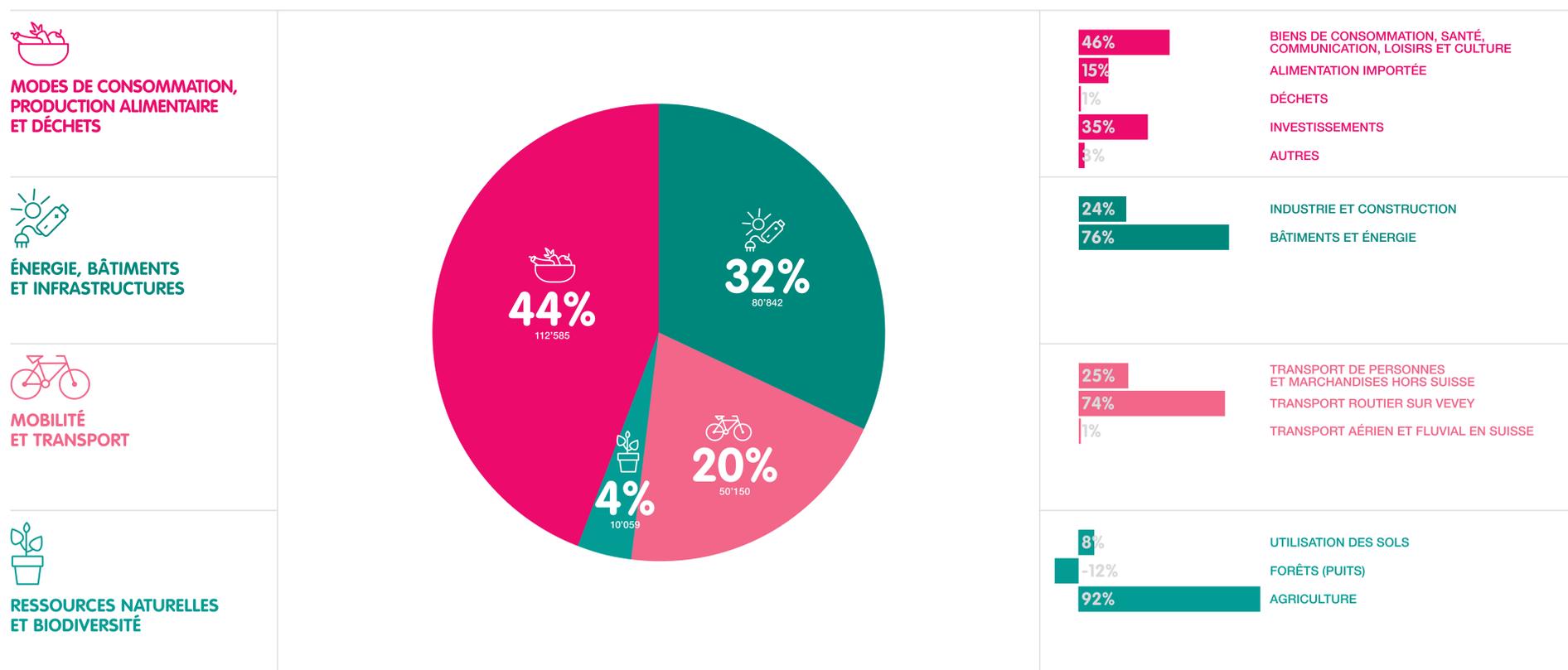
Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les recommandations scientifiques émises par le GIEC et les engagements pris aux échelons supérieurs (canton, confédération), afin de prendre ses responsabilités et de contribuer à l'effort global pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter à l'échelle locale.



# ÉTAT DES LIEUX

La structure du Plan climat est similaire à l'organisation du PDCom. Un état des lieux présente la situation actuelle analysée sous l'angle de quatre thématiques : **Énergie, bâtiments et infrastructures – Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Mobilité et transport – Ressources naturelles et biodiversité.**

RÉSULTAT DU BILAN CARBONE DE VEVEY. EMISSIONS DE GES EN TONNES DE CO2-EQ ET POURCENTAGE PAR THÉMATIQUE ET SOURCE D'ÉMISSION



## LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Le dérèglement climatique a causé le renforcement de phénomènes naturels tels que les pluies et les glissements de terrain, qui ont tendance à s'accroître devant des épisodes moins rares et plus extrêmes.

Les villes du monde entier étudient davantage les risques et les vulnérabilités des bâtiments et des espaces publics et imaginent des moyens de développer un territoire plus résilient. Les constats de ces études servent de base pour l'élaboration de mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Dans le Plan climat veveysan, ces mesures sont documentées dans le chapitre « Plan d'action ». Les mesures énoncées dans le PDCom sur l'ensemble des axes thématiques sont à considérer en combinaison avec les pistes d'action émises dans le Plan climat.

## VARIATION DES PRÉCIPITATIONS

Selon les projections climatiques, alors que la quantité de pluie reçue en moyenne sur l'année, diminuera dans le futur, il faut s'attendre à davantage de précipitations en hiver (plus souvent sous forme de pluie que de neige) et d'événements de pluies extrêmes.

## AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES

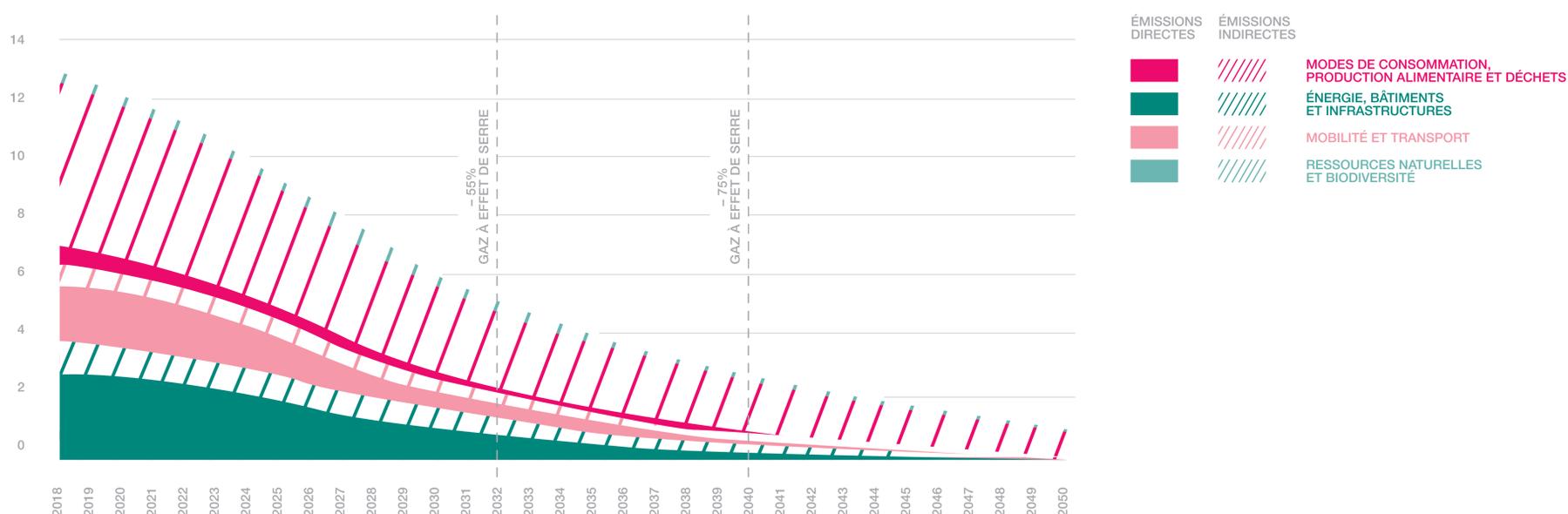
L'augmentation des températures favorise la formation d'îlots de chaleur urbains dans des secteurs densément construits et minéraux.

## TEMPÊTES

Les secteurs de la ville de Vevey situés près des berges du lac Léman sont particulièrement concernés par les risques liés aux tempêtes, comme cela a été démontré lors d'événements passés tels que la tempête Xynthia en 2020 où le port de plaisance a subi des dommages importants.

# OBJECTIFS ET MESURES

Les communes ont un rôle important à jouer, par leur devoir d'exemplarité et leurs responsabilités dans les principaux domaines concernés. La ville de Vevey s'engage à respecter le seuil maximum en termes d'émissions cumulées de CO<sub>2</sub> à ne pas dépasser pour avoir 66% de chances (2/3) de contenir le réchauffement global sous 1.5°C.



## PARMI LES MESURES QUE LA COMMUNE S'ENGAGE À SUIVRE À TRAVERS LE PLAN CLIMAT, ON DISTINGUE :



### RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

- Augmenter le taux de canopée en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent
- Utiliser des revêtements clairs et/ou perméables au lieu des surfaces asphaltées



### ÉNERGIE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Réaliser un concept directeur de l'éclairage public tenant en compte des degrés de pollution lumineuse et de l'économie d'énergie
- Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement



### MODES DE CONSOMMATION, PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DÉCHETS

- Développer des espaces de travail partagés dans le domaine de l'artisanat pour mutualiser les compétences et le matériel
- Favoriser un réseau d'économie circulaire au sein des entreprises de la Riviera



### MOBILITÉ ET TRANSPORT

- Soutenir le développement d'une plateforme de transbordement qui centralise et redistribue les marchandises via des véhicules à faibles émissions
- Abaisser les limitations de vitesses pour ne plus avoir de route à plus de 30 km/h sur le territoire communal à l'horizon 2025

### DÉMARCHE PARTICIPATIVE

En proposant une plateforme en ligne, mais également des moments de rencontre et d'échange avec la population, la démarche participative menée à Vevey a ainsi permis de récolter 935 propositions de mesures à mettre en place dans le cadre du Plan climat ou de la stratégie de durabilité.



# NOUS AIMERIONS LIRE VOS OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS



**Soirées d'information  
publiques**

**Lundi 5 juin – 18h**

**Lundi 3 juillet – 18h**

Salle du Conseil communal,  
Rue du Conseil 8

**Soirées de permanence**

**Lundi 12 juin – 18h**

Villa Métisse, rue de l'Union 24

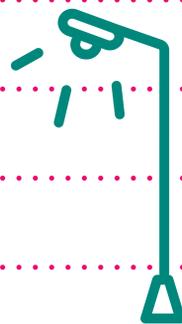
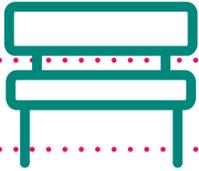
**Mardi 20 juin – 18h**

Hôtel de Ville, Salle 6

**Mardi 11 juillet – 18h**

Permanence Caritas,

Rue de Fribourg 11



Le document officiel du PDCom est disponible en format papier au Service de l'Urbanisme et de la mobilité (1<sup>er</sup> étage) ou sur le site internet: [demain.vevey.ch](http://demain.vevey.ch)

Il est possible d'envoyer ses observations par e-mail: [urbanisme@vevey.ch](mailto:urbanisme@vevey.ch) ou par courrier: Service de l'Urbanisme et de la mobilité, Ville de Vevey  
Rue du Simplon 16  
CH-1800 Vevey

